

Direction Générale des Services

P.V. N°07 XV 2015

Conseil du 15^{ème} Arrondissement

Lundi 2 NOVEMBRE 2015

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs: Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Pierre CHARON, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Shervin JANANI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Jean-Baptiste MENGUY, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA, et Yann WEHRLING.

Sont excusés:

<u>Mesdames et Messieurs</u>: Catherine BESSIS donne pouvoir à José BAGHDAD, Anne HIDALGO donne pouvoir à Claude DARGENT, Youma-Aïcha MAIRE donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERE, Hubert MARTINEZ donne pouvoir à Louisa FERHAT, Anne-Claire TYSSANDIER donne pouvoir à Françoise MALASSIS, Dominique VERSINI donne pouvoir à Isabelle ROY.

Est absent: Jean-Raymond DELMAS,

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Bonjour à tous : je vous remercie de bien vouloir rejoindre vos places.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur le Maire: Je vais désigner les secrétaires de séance: Shervin JANANI et José BAGHDAD, qui sont présents. J'ai un certain nombre de procurations: de Hubert Martinez à Louisa Ferhat, de Anne-Claire TYSSANDIER à Françoise MALASSIS, de Anne HIDALGO à Claude DARGENT, de Dominique VERSINI à Isabelle ROY et de Youma-Aïcha MAIRE à Marie-Caroline DOUCERE.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2015.

Monsieur le Maire: Je soumets à votre approbation les procès-verbaux du conseil d'arrondissement du 14 septembre. Personne ne s'y oppose? Ils sont adoptés. Je vous remercie.

Nous allons passer au point 3 de l'ordre du jour qui est l'adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement avec le CICA.

3. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du CICA du mercredi 18 novembre 2015 à 19h et du Conseil d'arrondissement en présence du CICA au cours du 1er semestre 2016. Thème pour le 18 novembre 2015 « qu'est-il prévu au niveau des caméras de surveillance dans le 15ème arrondissement, comme cela avait été promis lors de la campagne électorale ? ». Question posée par l'Association des Locataires Barruel/Procession/La Quintinie/Gager Gabillot. Thème pour le 1er semestre 2016 sur « les études, mesures et procédures locales portant sur l'implantation de nouvelles antennes-relais dans le 15ème ». Question posée par l'association DLP 15.

Monsieur le Maire : Je passe la parole à Marie-Caroline DOUCERE.

Madame DOUCERE: Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues. Le secrétariat du CICA nous a adressé les quatre questions recensées lors de l'assemblée plénière du 1^{er} octobre, en vue du CA CICA du 18 novembre prochain. Je vais les énoncer.

La première question, posée par Madame Besnier, de l'association DLP 15, porte sur les études, mesures et procédures locales, dans le cadre de l'implantation des antennes-relais dans le 15^{ème}.

La deuxième, posée par Monsieur Khalfane, représentant l'association des locataires Barruel, Procession; la Quintinie; Gager Gabillot est la suivante : qu'est-il prévu au niveau des caméras de surveillance dans le 15^{ème} arrondissement, comme cela avait été promis lors de la campagne électorale?

La troisième, celle de Mme Berthier, de l'association Musique aux plumes, porte sur l'aménagement de la voirie: qu'est-il envisagé sur les tronçons Vaugirard-Convention et Desnouettes-Convention pour rendre la circulation plus facile aux piétons et notamment aux personnes handicapées? Peut-on déplacer certains arrêts de bus et certaines aires de stationnement?

Enfin, une question de Mme Tripette de l'association Félicie, Art, Cœur et vie : comment agir pour des personnes rencontrant des problèmes d'insécurité et de sécurité et sans possibilité d'aucune aide à la personne ?

Conformément à l'ordre du jour de ce Conseil, je vous propose, mes chers collègues, d'adopter les questions des deux prochains CA-CICA, celle sur la vidéo-protection que nous pourrons traiter le 18 novembre, la sécurité étant au cœur de deux des quatre questions posées. Par ailleurs, la question de Monsieur Khalfane permettra ainsi de répondre aussi en partie à la question de l'association Félicie, Art, Cœur et Vie.

Pour ce qui est du CA CICA suivant, je propose donc celle sur les antennes-relais dont nous pourrons débattre début 2016.

J'en profite pour remercier les membres du CICA pour leurs questions et vous invite à adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Donc, vous proposez de programmer lors de notre prochaine séance le sujet de la vidéo-protection et, pour celle qui suivra, celui des antennes-relais. Y a-t-il des interventions ? Oui ? Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT: Monsieur le Maire, le groupe des élus de gauche n'a pas d'observation particulière à faire quant à cette proposition d'ordre du jour pour les deux prochaines séances du CA-CICA. Il faudra préciser, pour ce qui concerne la première délibération sur les caméras de surveillance, « qui » avait promis « quoi » lors de la campagne électorale mais je suis sûr que le CA-CICA permettra de le faire.

En revanche, nous avons une interrogation et même une observation à adresser concernant l'ordre du jour qui a été choisi pour cette séance du CA-CICA. Il est convoqué, en effet, par vos soins, pour le mercredi 18 novembre 2015, à 19h. Or comme vous le savez Monsieur le Maire, le Conseil de Paris est convoqué les 16, 17 et 18 novembre et donc, il est quand même tout à fait fâcheux que nous ayons une telle superposition. Nous pensons qu'il est de meilleure méthode d'éviter de convoquer des réunions dont nous sommes membres de droit, au moment où l'assemblée parisienne siège, alors que beaucoup d'entre nous y siègent, comme nous le savons ici. Et vous savez que si la séance dure jusqu'à son terme, elle durera jusqu'à 21h au Conseil de Paris.

Nous souhaiterions donc qu'à l'avenir, ce type de superposition ne se réitère pas car ça n'est pas un bon usage de nos institutions que de faire se tenir en parallèle des réunions dont plusieurs d'entre nous sommes membres, s'agissant de deux d'entre elles.

Monsieur le Maire: Oui, je comprends. Considérez cela comme quelque chose d'exceptionnel dû aux circonstances particulières de ce mois de novembre. Il est vrai qu'il y a une succession assez rapide de séances du Conseil de Paris, des conseils d'arrondissement, des CICA et des conseils de quartiers, ainsi que la préparation des élections régionales, qui nous amènent à neutraliser un certain nombre de salles aussi dans le Conseil. Ce mois de novembre est vraiment extrêmement tendu en ce qui concerne les emplois du temps et les salles. Mais, vous avez raison. On devra à l'avenir éviter que se chevauchent ces deux types de Conseils, même si l'on peut considérer que le dernier jour du Conseil de Paris mais il ne faut pas anticiper, vous avez raison - les choses se terminent de façon plus rapide. En tous cas, on retient votre observation pour l'avenir. Merci.

Donc je soumets aux voix. Qui est pour cet ordre du jour? Qui est contre? Abstentions? Merci.

4. Adoption du budget primitif de l'état spécial.

Monsieur le Maire: Je donne la parole au rapporteur, Daniel-Georges COURTOIS.

Monsieur COURTOIS: Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le montant des dotations de l'état spécial du 15ème nous a été signifié le 5 octobre, par une note de l'adjoint au Maire de Paris chargé des finances. Le total des crédits alloués au 15ème arrondissement pour 2016 s'élève à 11.740.566 euros contre 11.523.494 euros en 2015, soit une hausse globale de 1,8%, contre 2,6% en 2015.

La dotation d'animation locale, pour sa part, s'élève à 932.734 euros, contre 963.240 euros en 2015.

La dotation de gestion locale à 10.320.000 euros, contre 10.072.000 en 2015, ce qui nous amène à un montant de 11.253.601 euros en fonctionnement.

La dotation d'investissement est, quant à elle, stable à 486.965 euros, comme chaque année.

Comme chaque année, nous vous présentons un budget primitif aussi sincère que possible, c'est-à-dire aussi proche que possible des crédits effectivement consommés cette année, pour ne pas présenter un budget d'affichage. Nous avons donc choisi d'évaluer les dépenses réellement engagées au cours des dernières années, retracées dans les comptes administratifs 2012, 2013, 2014 et d'inscrire les montants correspondants au budget primitif, ce qui est une saine gestion, rendue possible par un taux d'engagement globalement très bon, ainsi que nous avons pu le signaler l'année dernière.

Je voudrais également relever l'état d'esprit positif dans lequel se sont déroulées les discussions budgétaires cette année, l'essentiel des propositions que nous avons formulées ayant été acceptées par la Direction des Finances.

Alors, si on prend dotation par dotation, la dotation d'investissement, comme je le disais, est de 468.965 euros et le montant qui est proposé pour 2016 est stable depuis des années. Le niveau d'engagement de nos crédits est proche de 100%. Seuls 10.000 euros restaient disponibles au 10 octobre. Les reports libres à dépenser sont donc très faibles et la perspective des crédits ouverts en investissement pour 2016 correspond globalement au seul budget primitif.

Si on prend maintenant la dotation d'animation locale, elle est en légère baisse, de l'ordre de 3,1%, du fait de la baisse de la part allouée à cette dotation pour les travaux urgents.

Les lignes générales qui permettent d'organiser les animations, les spectacles, et l'information des habitants, passent de 484 794 euros à 485 078 euros. La ligne des travaux urgents passe de 478 446 euros à 447 656 euros. Au regard des besoins des établissements transférés, la ligne « travaux urgents » a été fixée au budget primitif 2016, à hauteur de 500.000 euros au lieu de 470.446 en 2015.

La dotation de gestion locale pour sa part, augmente légèrement et n'appelle pas de remarque particulière. Sa hausse s'établit à 2,5%. Voilà, mes chers collègues ce que je pouvais vous dire, peut-être en précisant que sur les 10.320.867 euros de la dotation de gestion locale, 2.687.868 euros sont réservés pour les fluides, c'est-à-dire ce qui s'appelle électricité, gaz, chauffage urbain des différents équipements et l'eau de la Mairie. Ce montant correspond à la prévision établie par la Direction des Finances et des Achats. Comme vous le savez, ce sujet donne traditionnellement lieu à une discussion sur l'actualisation des budgets lors de la préparation du budget supplémentaire mais n'appelle pas à ce stade de remarque particulière.

Voilà ce que je voulais dire, très brièvement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le rapporteur. Y a -t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention sur le gel de l'état spécial, je vais le mettre aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Unanimité. Merci.

5. Communication sur l'activité des conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Il est d'usage de vous faire un rapport sur l'activité de nos conseils de quartiers 2014-2015, puisque je me suis engagé à vous rendre compte, à termes réguliers, de l'activité des différentes instances de démocratie locale mises en place dans l'arrondissement.

C'est le cas aujourd'hui pour les conseils de quartiers après une communication qui a eu lieu en fin de mandature en 2013, et ce sera le cas pour d'autres instances dans les prochains mois.

Le dialogue avec les habitants du $15^{\rm ème}$ constitue la pierre angulaire de la gouvernance démocratique que j'ai instituée en 2008 et renouvelée l'année

dernière à travers les outils de concertation très variés: les commissions extramunicipales, les commissions d'attribution de logements, les conseils des parents dans les crèches, Conseil de la jeunesse, Conseil des résidents extra communautaires, le CICA, bien sûr, qui constitue un lieu de débat particulièrement fructueux entre les associations particulièrement nombreuses dans le $15^{\grave{e}me}$ et la municipalité.

Quelques commentaires, puisque vous avez tous été destinataires de la communication sur le bilan d'activité des conseils de quartiers depuis le début de la mandature que nous avons envoyé sur ODS, pour ceux qui savent l'utiliser. Pour les autres, nous avons déposé une version « papier » de cette communication sur les tables

Comme de nombreux maires d'arrondissement, j'ai confié la présidence des conseils de quartier à cinq de mes adjoints. Trois conseillers de Paris chargés de la vie locale leur sont associés, ce qui permet de mieux suivre au Conseil et auprès des services centraux de l'Hôtel de Ville - et ce n'est pas une mince affaire - les demandes et projets qui émanent desdits conseils. Ainsi, mieux relayées, les préoccupations de nos concitoyens ont ainsi plus de chances, pensons-nous, d'être entendues.

La charte de fonctionnement des conseils de quartiers a été initialement modifiée le 19 mai 2008 par le Conseil d'arrondissement, puis à nouveau, en 2011, permettant l'introduction de nouvelles dispositions dont celle de la parité homme/femme qui s'impose lors du tirage au sort et, ensuite, lors du remplacement éventuel de conseillers en cours de mandat.

La seconde modification porte justement sur l'obligation qui est faite de remplacer automatiquement les conseillers, après trois absences consécutives non excusées, le remplaçant ou la remplaçante étant la/le premier(e) suppléant(e). Depuis le début de la mandature, une nouvelle modification de la charte a été introduite le 6 octobre, qui porte création de vice-présidents élus par les membres titulaires de chaque conseil issu du collège des habitants. Cette avancée répond au souci d'équilibrer démocratie représentative et démocratie participative, de renforcer le rôle des conseils de quartier de notre vie locale, évolution que nous avions entamée sous la précédente mandature.

Sous cette précédente mandature, deux opérations de renouvellement des conseils avaient été réalisées, le 1er juillet 2008 et le 30 juin 2011. Sous l'actuelle mandature, vous vous en souvenez, les conseils de guartier ont été renouvelés le 1^{er} juillet 2014. A chaque fois, l'appel à candidatures a permis à l'ensemble des habitants et des associations de l'arrondissement de se porter candidats: site Internet, encart dans «Info 15», utilisation des panneaux lumineux de la Ville, tracts dans les boîtes aux lettres. La Mairie a mobilisé des moyens importants pour informer les habitants et les associations de l'arrondissement. Des efforts qui ont porté leurs fruits, semble-t-il, puisque si en 2011 519 habitants et 78 associations s'étaient portés volontaires, l'année dernière c'est 692 habitants et 92 associations qui se sont portés volontaires, soit une hausse de 40% par rapport à 2011, ce qui témoigne d'un intérêt indéniable de nos concitoyens et des associations pour les conseils de quartier. Cette mobilisation me fournit l'occasion de saluer le travail accompli par les 240 conseillers de quartiers titulaires et les 120 suppléants désignés successivement en 2008, 2011 et en 2014.

Nombreux sont ceux qui y ont siégé en 2008 et qui se sont portés candidats en 2014 pour un deuxième, voire un troisième mandat, signe évident de leur envie d'agir au profit de la collectivité.

L'essence même des conseils de quartiers est effectivement d'ouvrir les débats sur tous les sujets d'intérêt local, quelle que soit leur nature, dans le cadre des réunions trimestrielles généralistes, comme dans celui de réunions thématiques. Depuis le début de la mandature, une trentaine de réunions publiques se sont tenues, rassemblant à chaque fois entre 80 et 200 participants. Comme on est à Paris, je le souligne quand même, la totalité de ces réunions a été filmée et est disponible sur le site de la Mairie du 15ème, des vidéos qui remplacent avantageusement, semble-t-il, - notamment dans la mesure où l'on vous y voit tous, mes chers collègues - les traditionnels comptes rendus dont la rédaction était chronophage et la diffusion aléatoire et coûteuse.

Il serait long et fastidieux d'énumérer les dizaines et dizaines de sujets qui ont été débattus dans le cadre de ces réunions publiques, ainsi que la liste des opérations d'investissement déjà réalisées et la liste des animations locales déjà réalisées cette année, ces informations étant dans le texte qui vous a été transmis.

Pour terminer, je voudrais, bien sûr, saluer l'influence des conseils de quartier dans la mise en œuvre du budget participatif, à la fois comme forces de proposition mais aussi comme forces de mobilisation de nos concitoyens et me féliciter aussi de leur rôle dans l'animation du kiosque citoyen qui est maintenant ouvert, comme vous le savez, boulevard Garibaldi.

L'équipe municipale du 15^{ème} s'était engagée, dès 2008, à instaurer de nouvelles pratiques démocratiques afin de mieux répondre aux aspirations des citoyens, engagement renouvelé avec force l'année dernière, en coopération avec la Mairie de Paris d'ailleurs. En ces temps, la concertation est une clé de voûte de cette nouvelle gouvernance et la vitalité des conseils de quartier du 15^{ème}, souvent saluée par les habitants, en est l'exemple le plus frappant.

Voilà, mes chers collègues, les éléments que je voulais ajouter au bilan chiffré qui vous a été exposé concernant le bilan d'activité des conseils de quartier pour 2014 et 2015.

Vous avez la parole, Madame Roy.

Madame ROY: Bonsoir, merci de me donner la parole. Je voudrais intervenir autour de la communication des bilans des conseils de quartier.

Tout d'abord, pour réagir à ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, sur la gouvernance des conseils de quartier du $15^{\text{ème}}$ arrondissement, si l'on peut saluer le fait qu'il y ait désormais des vice-présidents alors qu'auparavant, seuls des élus présidaient, ce n'est cependant, pour l'instant, pas satisfaisant pour nous, puisque nous militons toujours pour que ce soit les habitants et uniquement les habitants qui président ces conseils de quartier, comme c'est le cas dans de nombreux arrondissements à Paris, quelle que soit leur couleur politique.

Pour revenir plus précisément à la communication elle-même, je pense effectivement qu'il est très important de communiquer un bilan d'activité mais aussi un bilan financier puisque cette communication fait aussi un état des lieux des dépenses des budgets des conseils de quartiers puisque cela doit répondre à un double objectif: un objectif de transparence, sur les budgets qui sont engagés, et aussi un objectif pédagogique. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ces conseils de quartiers doivent être le plus fréquenté possible. A partir du moment où l'on est dans une instance démocratique qui a pour but d'associer les citoyens à la vie de leur quartier et que, depuis cette

année aussi - il est important de le souligner - les conseils de quartiers ont un rôle à jouer dans la détermination des budgets participatifs, grâce à la Maire de Paris, Mme Hidalgo; à partir du moment où les conseils de quartiers disposent en plus d'un budget d'investissement et de fonctionnement, effectivement, il est important, pour des question de transparence, de rendre compte de ces budgets pour faire aussi de la pédagogie, expliquer ce que fait un conseil de quartiers, en quoi il peut être utile et pertinent dans la construction du cadre de vie des citoyens, et également pour inciter, *in fine*, à une plus grande participation des habitants des quartiers.

Vous avez dit qu'ils étaient certes fréquentés mais qu'ils pourraient l'être davantage, notamment par des populations plus jeunes, ce sur quoi nous étions d'accord.

C'est pourquoi depuis 2008, le groupe de la gauche, à travers plusieurs vœux, a demandé que ces bilans notamment financiers soient réalisés et présentés publiquement au moins une fois par an, au sein de notre conseil d'arrondissement mais qu'ils le soient aussi dans les réunions publiques de chacun de ces conseils de quartiers.

D'ailleurs, je pense que nous pourrions aller plus loin. Il est vrai que chaque année, nous demandons également que ces bilans soient aussi transmis aux membres des autres conseils de quartiers, ce que, jusqu'à présent, nous n'avons jamais obtenu.

Je n'en ai jamais eu par écrit.

Monsieur le Maire: Attendez Madame, vous n'avez pas la parole, s'il vous plait : vous répondrez, puis vous demanderez la parole. Laissez-vous vous exprimer les uns et les autres. Continuez, Mme Roy.

Madame ROY: Merci, Monsieur le Maire.

Du coup, j'ai des questions beaucoup plus précises à poser sur la communication en tant que telle. En regardant les différents budgets d'investissement des différents conseils de quartiers, on peut constater que tous n'ont pas encore engagé les 16.000 euros pour l'exercice 2014-2015. Je voudrais donc être sûre que les reliquats qui n'ont pas été dépensés cette année pourront être reconduits l'année prochaine, première question. Je pense qu'il aurait été bien, également,

de faire un bilan plus détaillé des dépenses de frais de fonctionnement. Pour le budget participatif, vous avez listé dans ce bilan, ce qui était intéressant, les différents projets qui ont été présentés, dans le cadre du budget participatif, par les différents conseils de quartiers. D'ailleurs, j'en profite pour dire que je crois qu'on peut se satisfaire que la participation ait été encore plus marquée sur cette édition 2015 avec 66.000 votants et plus de 5.000 projets déposés à Paris.

En revanche, je pense que nous pourrions associer plus fortement les habitants à cette construction des budgets participatifs, en ayant des groupes qui soient ouverts de façon permanente et des conseils de quartiers qui soient davantage ouverts aux habitant et surtout qu'on le fasse davantage savoir ; je pense que ce serait important de le faire pour cette prochaine édition.

Dernier point, vous avez souligné que les comptes rendus vidéo remplacent désormais les comptes rendus écrits. Je trouve cela assez dommage parce que les comptes rendus écrits, sans que ce soient des verbatim trop longs, étaient assez synthétiques et permettaient aux habitants du 15ème de pouvoir parcourir plus vite ce qui s'était dit au sein d'un conseil de quartiers alors qu'à mon avis, tout le monde ne regarde pas la vidéo pendant deux heures. Serait-il possible de remettre en place ces comptes rendus écrits, avec une suggestion qui ne coûterait rien, de demander qu'ils puissent éventuellement être transmis aux différents conseils de quartiers, sans en faire des verbatims trop longs, mais par écrit, afin de simplifier l'accès aux éléments pertinents, sans avoir à se reporter à une vidéo d'une durée de deux heures?

Monsieur le Maire : Merci.

Madame ROY: Non, mais nous gardons la vidéo, je ne dis pas qu'il ne faut pas la conserver. Ne déformez pas mes propos, merci.

Monsieur le Maire: Nous n'avons pas les moyens de nous offrir ce luxe cumulatif, des moyens vidéo et de l'édition de comptes rendus écrits qui comptaient entre 50 et 100 pages, à l'époque où ils étaient exhaustifs.

Nous avons essayé de faire en sorte que des synthèses soient écrites mais cet exercice est très délicat car chacun des intervenants peut penser que sa pensée est mal restituée et parce que le volontariat est assez faible dans les conseils de quartiers. Les quelques tentatives réalisées par certains conseils se sont traduites par des échecs. Aussi bien sur le manque de volontariat que sur la

réalisation des fiches de synthèses, beaucoup de déboires ont été enregistrés empêchant que les choses soient organisées autrement.

De plus, je précise que nous avons, sur l'évolution de la DAL notamment, de moins en moins de moyens pour communiquer et je demande, si les crédits le permettent, que, dans chaque conseil de quartiers comprenant entre 20.000 et 25.000 habitants, on puisse diffuser 15 à 20.000 flyers dans toutes boîtes aux lettres du quartier. Il faut qu'on ait la main d'œuvre pour ce faire et qu'on puisse les imprimer car beaucoup nous disent : « Ah ? On ne savait pas qu'on avait des conseils de quartiers». Or nous n'en avons absolument pas la possibilité budgétaire, et d'ailleurs vous nous le contesteriez s'il y avait des dépenses de ce type, pour diffuser l'information.

Malheureusement, il y a de moins en moins de possibilités, les ressources étant de plus en plus contraintes, comme vous le savez.

En ce qui concerne les budgets d'investissement, j'ai pris l'engagement de la reconduction. Les reliquats qui n'ont pas été engagés pour des raisons diverses et variées le seront.

Quant aux dépenses de fonctionnement, vous connaissez le principe qui consiste pour nous à prendre à la charge de l'état spécial, quand ceci est possible - la plupart du temps - les dépenses administratives, de façon à ce que les dépenses de fonctionnement des conseils aux budgets relativement modestes (3.600 euros) puissent être consacrées entièrement à l'organisation d'animations festives ou culturelles ou autres dans leur quartier.

Je rappelle que, depuis 2002, les crédits octroyés par la Mairie de Paris aux conseils de quartiers n'ont pas évolué, restant à 3.306 euros au titre des dépenses de fonctionnement et 8.264 euros pour l'investissement. Par conséquent, même lorsque des dépenses d'investissement sont prévues par les textes, nous ajoutons la différence. Je n'ai pas le souvenir qu'un seul projet d'investissement soit resté sans réponse de la part de la Mairie du 15^{ème} et sans financement.

Voila un certain nombre de réponses que je voulais faire. Merci de nous avoir donné acte de la présentation du bilan thématique, si je puis dire, et financier. Nous essaierons d'améliorer encore la présentation à chaque exercice.

Je passe maintenant la parole aux adjoints de quartiers ou aux élus qui souhaiteraient s'exprimer en réponse. Madame FERHAT.

Madame FERHAT: Il faut que je réponde à Mme Isabelle ROY, en tant qu'ancienne adjointe de quartiers de 2008 à 2014. Je pense que je vais vous écrire un papier sur l'utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement que nous avons faite et que vous devriez connaître puisque vous les notiez et vous nous les redemandiez chaque année. Nous vous avons bien donné ces informations concernant les quartiers Brassens et Procession-Alleray.

J'aimerais que, comme vous étiez parmi les conseillers de ces quartiers, vous ne disiez plus que vous n'avez jamais eu ces sommes, au moins concernant ces quartiers.

Nous n'avons cessé de vous transmettre ces informations, cela devenait d'ailleurs de l'obsession. Cet argent a été utilisé et je peux encore vous donner le détail de ce que nous avons fait ensemble, puisque vous participiez à ces deux conseils.

J'aimerais donc ne plus entendre cela. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres intervenants ? Oui, Madame LEVAVASSEUR.

Madame LEVAVASSEUR: Deux points en particulier. Mme Roy demande qu'un point régulier soit fait auprès des habitants sur les projets financés par les conseils de quartiers. Je pense que c'est un « non-problème » puisque je le fais systématiquement au début des conseils de quartiers: parler des projets qui vont être mis en œuvre, demander aux habitants de donner leur avis et de faire part de projets qu'ils voudraient voir être mis en œuvre. Dès que les projets sont votés, j'en ai toujours fait part en conseil de quartiers. Je pense que personne ne nous l'interdit ni ne nous empêche de le faire.

Je trouve un peu insultant vis-à-vis des conseillers de quartiers qui parlent volontiers des projets autour d'eux, de sous-entendre qu'il y aurait un mystère, un secret autour des projets financés par les conseillers de quartiers, puisque mes conseillers de quartiers font très bien leur travail et informent très bien autour d'eux.

Par rapport à la présidence des conseils de quartiers, j'ai deux vice-présidents, Catherine ROUX, Pascal EGARD, qui font un très bon travail. La présidence n'a jamais été demandée par les personnes membres des conseils de quartiers. Je pense que les conseillers de quartiers ont tout à fait conscience que la présidence des conseils de quartiers demande beaucoup de temps et beaucoup d'énergie. Pour notre part, nous avons été élus, nous avons un mandat, donc nous sommes particulièrement redevables envers les habitants et c'est ce qui nous engage à donner vraiment beaucoup de temps et d'énergie pour cette mission. Je pense que c'est une mission qui demande beaucoup et que les habitants ne sont pas forcément demandeurs de prendre la présidence de ces conseils, sachant que la vice-présidence convient très bien aux deux personnes ayant été élues. Je pense qu'il ne faut pas agir par idéologie mais regarder la réalité telle qu'elle est.

Monsieur le Maire: Merci de votre attention. Monsieur ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL: Merci, Monsieur Maire. Je voudrais répondre à deux observations qui ont été faites par Mme Roy et prolongerai ainsi ce qu'a dit ma collègue Audrey LEVAVASSEUR.

D'une part, s'agissant de la présidence, je pense que donner la présidence à un habitant reviendrait à introduire beaucoup de complexité dans le fonctionnement des conseils de quartiers et dans leur lien avec la Mairie d'arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir, puisque la Maire de Paris en est à l'origine, qu'il y a quandmême, semble-t-il un projet de simplification du statut de Paris qui est sur les rails et je crois que le fait que le président du conseil de quartiers soit un adjoint au Maire est un outil de simplification. Nos concitoyens veulent de la démocratie, certainement, mais ils veulent aussi, et je pense, particulièrement en cette période, de l'efficacité dans la façon dont leurs observations et leur souhaits sont relayés : le fait qu'un adjoint préside le conseil de quartiers est, je pense, un élément assurant cette efficacité.

Je tenais, par ailleurs, à réagir s'agissant du budget participatif, suite aux propos que vous avez tenus, à raison d'ailleurs, puisque la charte du budget participatif dit que les conseils de quartiers doivent être particulièrement associés à tous les stades du budget participatif, y compris à sa mise en œuvre. Je me suis ému récemment que, comme vous le saviez peut-être, s'agissant du projet de rénovation du square du Clos Feuquières - rassurez-vous, mes chers collègues de gauche, je ne vais pas relancer le débat - nous étions deux co-porteurs du projet, une association et le conseil de quartiers. Nous avons appris par l'association « Tous les Parents » avec laquelle nous travaillons fort heureusement en parfaite intelligence, que des membres de cabinet de deux

adjointes à la Maire de Paris, dont une siège, en principe en tous cas, parmi nous, avaient reçu les membres de cette association pour parler de ce projet soumis au budget participatif, sans qu'à aucun moment, le conseil de quartiers n'en ait été informé.

Je pense qu'il serait donc de bonne politique, lorsque l'on prétend vouloir associer les conseils de quartiers à la mise en œuvre du budget participatif, de faire en sorte qu'il soit effectivement informé et associé à tous les stades.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, d'autres interventions, mes chers collègues ? Mme ROY, vous vous êtes déjà exprimée. Si chacun des élus demande à s'exprimer deux fois, cela nous emmènera fort tard. Alors très rapidement, Mme ROY.

Madame ROY: Je ne mets pas en cause Monsieur le Maire. Je dis juste qu'évidemment, cela a été communiqué publiquement en conseil de quartiers. Ce que je dis, c'est qu'étant donné que les chiffres sont disponibles puisque nous les avons sur la communication des conseils de quartiers, je voudrais simplement que l'on prenne la décision de les communiquer de façon régulière, par écrit, aux conseils de quartiers. A chaque fois, c'était fait de façon orale à chaque réunion publique et c'était bien, parce que c'était transparent. Simplement, le communiquer à l'ensemble des titulaires des conseils de quartiers me semble constituer une demande normale et, puisque nous les avons en tant qu'élus dans ce bilan, autant en faire profiter l'ensemble des conseillers de quartiers. Je ne mets en cause personne : il s'agit d'une demande tout à fait cohérente.

Par ailleurs, on ne va pas refaire le débat sur la présidence des conseils de quartiers, je trouve que l'argument de la simplification n'est pas le bon et je vous invite à regarder ce qu'il se passe dans les autres arrondissements, où cela fonctionne très bien et peut-être mieux que dans le $15^{\text{ème}}$.

Monsieur le Maire: Je ne crois pas. De nombreuses critiques me sont remontées quant au fonctionnement dans les arrondissements de gauche, où l'opposition est particulièrement mal traitée et n'a pas de place attitrée dans les conseils de quartiers.

Monsieur LEFEVRE, vous avez la parole.

Monsieur LEFEVRE: Juste un mot, Madame ROY, je vous invite à prodiguer vos conseils à Mme la Maire de Paris concernant notamment la place de la laïcité dans le $15^{\rm ème}$, qui est un aménagement que l'on vient de découvrir sans que ni le conseil de quartiers, ni le Maire n'en aient été informés. Merci.

Monsieur le Maire : Bon, je propose que nous nous arrêtions là : chacun développe ses arguments, c'est normal. Il s'agit d'une communication qui ne donne donc pas lieu à un vote. Je vous remercie de vos interventions.

Nous passons au point 6, une autre communication également obligatoire ;

6. Communication sur l'attribution des logements sociaux dans le 15^{ème} arrondissement en 2014.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC: Merci, Monsieur Maire.

Comme chaque année, nous faisons le bilan de l'activité de la commission « logement » de la Mairie du 15^{ème}. Cela concerne ce soir la période du 1^{er} août 2014 au 31 août 2015.

En introduction de cette communication, je voudrais vous rappeler que le nombre de demandeurs de logements sur Paris était de 120.262 au 31 août dernier, dont 9.965 demandes pour le 15^{ème}. Les demandes sont reçues au 2^{ème} étage de la Mairie, au service «logement» mais peuvent aussi être faites par voie électronique. Au 31 août 2015, 10.979 personnes ont été reçues à l'antenne du 15^{ème}, soit une moyenne de 1.372 personnes par mois. La Mairie de Paris, par le biais de sa direction du logement et de l'habitat, nous informe de l'attribution pour l'année civile 2014 de 452 logements contre 553 en 2013, à répartir entre la Ville et l'arrondissement. De ces 452 logements, il faut retirer 88 logements pour des mutations et 79 logements pour des relogements de droit et accords collectifs. Il reste donc 285 logements, soit 142 pour la Mairie de Paris et 143 pour la Mairie du 15^{ème}. Sur cette même période de l'année civile 2014, Paris Habitat a attribué directement 136 logements sur son contingent propre et 130 ont été attribués par la Préfecture, dont 117 dans le cadre du DALO. Depuis le 1^{er} août 2014, date de notre dernier bilan présenté en conseil d'arrondissement, le contingent de la Mairie du 15^{ème} a été de 147 logements pour désignation.

Nous avons examiné 735 dossiers. Il y a eu 102 baux signés. 82 candidats ont refusé le logement proposé, 18 logements ont été représentés une deuxième fois et 75 agents « Ville » ont été relogés.

Procédure de désignation: la DLH adresse au cabinet du Maire, par voie électronique, une fiche descriptive du logement vacant faisant partie du contingent « Mairie $15^{\grave{e}me}$ » où figurent, outre l'adresse et le nom du bailleur, les caractéristiques du logement (nombre de pièces, surface, catégorie de financement qui détermine le loyer (PLAI, PLIS, PLI, PLS etc.), étage, accessibilité PMR ou pas, type de chauffage (individuel ou collectif)). Ces fiches arrivent à une fréquence aléatoire tout à fait variable.

Sélection des dossiers: la recherche s'effectue sur le fichier AIDA, centralisé, géré par la Mairie de Paris. Un moteur de recherche permet d'entrer les critères de sélection qui correspondent au type de logement proposé à la désignation. La taille de l'appartement doit correspondre à la composition familiale et le loyer ne doit pas dépasser 30% des revenus. Une liste de dossiers est ainsi sélectionnée. Une sélection de 5 dossiers par logement est opérée parmi cette liste, selon les critères de l'article 3 du règlement intérieur de notre commission, c'est-à-dire: ancienneté de la demande, urgence de la situation du demandeur, composition de la famille au regard de la superficie du logement occupé, situation professionnelle du demandeur (agent Ville, police, pompier, personnel de santé, personnel de la petite enfance), attache professionnelle et personnelle avec le $15^{\grave{e}me}$, sachant que nous tenons également compte de la cotation mise en place en novembre 2014 par la Ville.

Fonctionnement de la commission : la commission se réunit chaque mois, sauf en août. Elle est composée d'élus (François MALASSIS, Youma MAIRÉ, Jean-Raymond DELMAS, Marc ESCLAPEZ, Laurence PATRICE et moi-même, qui en assure la présidence). Elle est composée également des représentants des services sociaux de l'arrondissement, de la responsable de l'action sociale de la Ville de Paris de la section du 15ème arrondissement, de celle de la DASES, et d'associations (l'Union des institutions sociales du 15ème, Accueil 15, l'Arche et la Croix rouge).

5 dossiers sont présentés par logement et la commission doit en retenir 3, qu'elle classe. Chaque membre de la commission reçoit une fiche indiquant les caractéristiques du logement étudié et, pour chaque candidat, leurs nom et

prénom, leur adresse actuelle, leurs ressources, leur âge, le motif de leur demande et le nombre de personnes composant le foyer. D'autres éléments d'information peuvent être donnés par la Présidente à la demande d'un des membres, sous réserve qu'ils soient fournis par le demandeur lors de son inscription et en veillant à respecter la confidentialité de certains éléments.

Après un débat, qui reste confidentiel, le choix des candidats retenus s'est toujours fait à l'unanimité, aussi bien dans la sélection des trois dossiers que dans le classement retenu par ordre de priorité. Si tel n'est pas le cas, un vote a lieu et, en cas d'égalité, la voix de la Présidente est prépondérante. La commission terminée, les trois dossiers retenus sont immédiatement transmis à la DLH qui les transmet au bailleur concerné. Les deux dossiers non retenus repartent dans le fichier central.

Ensuite, les bailleurs informent directement les candidats et demandent des pièces justificatives. Lorsque les bailleurs ont reçu les trois dossiers complets, et après vérification par leurs services, ces dossiers passent en commission « bailleur » qui seule attribue le logement. Je participe aux commissions « bailleur » dès lors que des dossiers « Mairie $15^{\rm ème}$ » sont examinés. C'est à ce moment que nous pouvons découvrir qu'un certain nombre de dossiers que nous avions retenus ne passent pas en commission « bailleur », soit parce que les candidats n'avaient pas donné suite, soit parce que nous ne disposions pas des revenus réels, soit à cause d'un changement de situation professionnelle ou familiale, soit par erreur, soit parce que l'on découvre qu'ils sont propriétaires de leur logement. Il se peut qu'il ne reste chez le bailleur qu'un ou deux dossiers présentés.

Si aucun dossier n'est présentable, le logement nous est redonné pour une nouvelle désignation de candidats.

Sur la répartition des logements : sur les 147 logements proposés, nous avons eu 20 F1, pour des superficies allant de 19 m² à 47 m², avec des loyers allant de 194 euros à 850 euros ; 64 F2 pour des superficies allant de 36 m² à 58 m², avec des loyers de 411 à 1 209 euros ; 34 F3 pour des superficies allant de 50 m² à 103 m², pour des loyers de 464 euros à 1407 euros ; 17 F4 pour des superficies allant de 69 m² à 103 m², pour des loyers de 725 euros à 1 697 euros ; 9 F5 pour des superficies allant de 98 m² à 139 m² pour des loyers de 1 005 euros à 1 456 euros ; un F6 de 119 m² pour un loyer de 1421 euros ; un

logement réservé aux personnes handicapées de 82 m² à 775 euros ainsi qu'un atelier, sans logement, de 56 m² à 1 018 euros.

La répartition selon les catégories de plafond est la suivante : 17 PLAI, 40 PLA/PLUS, 81 PLS, 5 PLI, 4 sans plafond.

84 logements sont des F1 et des F2, soit plus de la moitié de notre contingent (57,14%), alors qu'il y a une demande importante de logements plus grands pour des familles

Je souhaite par ailleurs faire part à mes collègues de la mise en place de nouveaux dispositifs par la Ville.

Depuis novembre 2014, la Ville a mis en place un gel des candidats ayant refusé un logement pour divers motifs, autres que l'adaptation du logement audit cas. Un recours motivé est possible, qui est ensuite étudié par la commission de la Maire de Paris et, si le recours est rejeté, la demande de logement est gelée pendant un an.

Depuis le 1^{er} avril 2015, la Ville a mis en ligne le site « LOC'ANNONCES » qui propose des logements PLS/PLI du contingent de la Ville auquel a directement accès tout demandeur inscrit. Les logements sont présentés pendant une semaine et le processus d'attribution est ensuite le même : étude du dossier par la Ville, présentation du dossier en commission « logement » de la Ville, commission « bailleur » pour attribution.

Je conclurai en disant que la commission « logement » du 15^{ème} travaille dans un esprit ouvert, dans l'écoute des remarques échangées et surtout dans le respect des personnes présentant leur dossier.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci, Madame PATRICE.

Madame PATRICE: Monsieur le Maire, chers collègues. Madame CEYRAC a donné un état de la situation concernant l'attribution de logements sociaux dans le 15^{ème} et plus particulièrement des travaux de la commission de désignation de la Mairie d'arrondissement, dont, pour y participer, je peux témoigner du bon déroulement et remercier Madame CEYRAC pour le travail qu'elle effectue pour

aller aux commissions des bailleurs défendre des dossiers qui, parfois, se révèlent ne plus être valables.

La tâche de la commission est d'autant plus ardue que le nombre des demandeurs a augmenté, on l'a vu, avec 9 665 ménages demandeurs dans notre arrondissement et une augmentation sur l'ensemble de la capitale (8,8% de demandeurs supplémentaires).

On a pu constater par ailleurs à travers les chiffres donnés par Madame CEYRAC, que les logements attribués suite aux commissions de désignation de la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ et de la Mairie de Paris sont, en grande majorité, de type PLS et PLUS. Or les besoins sont très importants en PLAI. On sait en effet que 71,1% des demandeurs ont des ressources faibles, inférieures aux plafonds des PLAI. Il ne s'agit évidemment pas de ne pas satisfaire les demandes de logements offerts aux ménages à revenus moyens mais on ne peut pas non plus accepter les difficultés rencontrées par les plus modestes pour se loger dans la capitale et dans notre arrondissement.

De ce fait, tous ces indicateurs vont dans le sens du développement de l'offre ambitieuse de logements accessibles à toutes les catégories de population, qui constitue l'une des principales priorités de cette mandature pour la Mairie de Paris, ce qui demande de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour démultiplier l'offre dans tous les arrondissements de Paris et tout particulièrement celle des PLAI supplémentaires qui ont d'ailleurs été prévus dans le cadre de la révision du PLH, ainsi qu'un rééquilibrage de l'effort à destination des familles, avec la mixité des financement PLAI, PLUS et PLS.

Monsieur le Maire: Je vous remercie. Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR: Merci Monsieur le Maire. Nous n'avons qu'à nous réjouir et à nous féliciter de la manière dont Sylvie CEYRAC mène, j'allais dire, ce combat pour l'attribution des logements car, pour la Présidente de la commission, il s'agit d'un vrai combat que de faire des choix extrêmement difficiles entre des dossiers qui, on le sait, concernent beaucoup d'habitants du 15ème qui sont dans des situations inextricables et qui souhaitent effectivement faire en sorte que leur dossier soit choisi, d'une part par la commission d'attribution du 15ème et, ensuite, par la commission d'attribution du bailleur qui, en dernier ressort, a la décision entre ses mains.

Là où je ne partage pas l'avis de Madame PATRICE, c'est sur la répartition des logements conventionnés entre PLI + et PLS. On nous dit qu'il nous faut plus de logements PLAI dans le $15^{\grave{e}me}$ mais il y en a suffisamment. Nous pensons qu'il faut renforcer plus particulièrement le nombre de logements PLS, c'est-à-dire maintenir cette fameuse mixité que tout le monde a à la bouche et dont tout le monde parle. Aujourd'hui, tout le monde parle de mixité. Or aujourd'hui, nous voyons malheureusement, et vous ne pourrez pas dire le contraire, qu'un certain nombre de logements PLUS sont attribués à un certain nombre de familles qui sont plutôt du niveau du PLAI, et qui tirent donc un quartier, en termes de revenus et de pouvoir d'achat, vers le bas. Je dis bien en termes de revenus et de pouvoir d'achat, pour éviter toute polémique inutile. De telle sorte que cette mixité et cet équilibre, en particulier dans le sud du $15^{\grave{e}me}$ sont rompus.

Je crois que nous aurons, Monsieur le Maire, une délibération ou une communication sur la revitalisation d'un des quartierss du 15ème, en particulier, je crois, celui de Castagnary. Mais plutôt que de se poser la question de savoir comment on doit revitaliser un quartier, comment on doit faire en sorte que, dans l'école publique, tout se passe bien, nous devrions regarder si ces équilibres sont maintenus. Or ils ne le sont plus.

Je regrette très clairement, d'une part, cette abondance de création de logements sociaux en particulier à travers le DPUR (le droit de préemption urbain renforcé) qui est en train de remettre en question là aussi des équilibres extrêmement fragiles dans le secteur du logement privé, faisant que cette offre de logements privés se raréfie, que les copropriétés vont devenir ingérables et que, finalement, cet objectif fixé par la Maire de Paris d'atteindre 30% de logements sociaux à l'issue de deux mandatures est une véritable bombe à retardement.

Donc, si le travail effectué par la commission doit être encore une fois salué, si nous sommes tous d'accord à propos du manque d'offre de logements sociaux, je crois qu'il faut vraiment nous interroger, à la fois sur la répartition des PLAI, des PLUS et des PLS et sur le peuplement de ces logements sociaux qui, de plus en plus, mettent en difficulté les services publics associés à la création et au conventionnement de ces logements sociaux.

Ce n'est pas faire de la politique politicienne que de dire cela. Posez la question aux directrices de crèches, aux directeurs d'écoles, aux enseignants, aux

riverains: ils sont tous confrontés à cette évolution de la sociologie dans un certain nombre de quartiers du 15^{ème} arrondissement.

Donc, si nous devons porter un message à la Maire de Paris, c'est d'arrêter ce type de répartition en matière de logement social, cette densification dont on voit bien qu'elle n'aboutit encore une fois qu'à une impasse et qui remet en question, au moins pour le $15^{\grave{e}me}$ arrondissement, un équilibre des plus fragiles.

Monsieur le Maire: Merci Monsieur LAMOUR. Y a-t-il des interventions? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je me permets de répondre à notre collègue, Monsieur LAMOUR, après son intervention, non seulement pour dire que ce n'est pas à l'occasion de mes visites dans le $15^{\grave{e}^{me}}$ que je peux constater la situation des demandeurs de logements sociaux mais au quotidien, en y vivant, mais surtout, pour souligner les contradictions de vos propos, Monsieur LAMOUR.

Vous nous avez dit à la fois qu'il y avait un manque d'offres de logements sociaux mais en même temps qu'il y avait une abondance de créations de logements sociaux.

Alors, je voudrais que vous me disiez quelle est votre position. Faut-il créer plus de logements sociaux ou faut-il arrêter d'en créer? Pour ne plus répondre à la demande croissante de demandeurs de logements sociaux à Paris et dans le $15^{\text{ème}}$ plus particulièrement, avec près de 10.000 ménages qui cherchent à se loger dans des conditions décentes, avec un revenu modeste et un loyer qui soit le plus modéré possible pour qu'ils puissent s'inscrire? Donc, quelle est votre position, Monsieur LAMOUR, sur cette question: création ou non de logements sociaux? Je pense avoir la réponse. En tout cas, vous pouvez l'expliciter car, si vous constatez qu'il y a un manque d'offres, nous pouvons, nous, le groupe de gauche, nous engager à répondre à cette demande qui touche plus particulièrement les populations les plus précaires, comme cela a été rappelé, puisque 70% des demandes de logements à Paris émanent de ménages ou de personnes dont les revenus correspondent au seuil du PLAI. 70%! Nous ne pouvons pas faire fi de ce constat et nous devons en tout cas nous y atteler, afin d'y répondre.

Deuxième contradiction, vous dites que nous attribuons trop de logements PLAI. Pourtant, le constat fait par Madame CEYRAC du fonctionnement de la commission « logement » d'attribution des logements sociaux dans le 15ème arrondissement dit le contraire : les logements les plus attribués dans le 15ème arrondissement sont des logements PLS et non pas des logements PLAI. Une deuxième contradiction, donc, puisque le fait est que nous ne faisons pas assez de PLAI en attribution dans le 15ème : 17 PLAI, dans le constat donné, contre 80 PLS.

Alors oui, nous sommes pour la mixité mais nous voulons rétablir cette mixité aussi pour que les PLAI soient suffisamment représentés dans les attributions de logements.

Alors oui, il faut faire en sorte que nous puissions construire des logements sociaux dans le 15ème qui répondent aux besoins de tous et je crois que vous pouvez le constater, même si, depuis le début de cette mandature, vous n'avez pas beaucoup voté les projets de délibération sur les logements sociaux, qui sont en général équilibrés entre du PLI, du PLUS et du PLS.

Alors, faites en sorte d'être cohérent sur vos positions. Si vous voulez répondre à l'offre de logement social, si vous voulez répondre à la demande faite par beaucoup de nos concitoyens en situation de précarité, je vous invite à voter dorénavant les délibérations proposées par l'exécutif sur la création de logements à Paris. Et, bien sûr des logements en diffus parce que, là encore, apparaît une contradiction : le diffus permet une mixité plus importante entre différentes situations et modes de logement, dans des immeubles connaissant des propriétaires, des locataires et des locataires de logements sociaux. Merci.

Monsieur le Maire: Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY: Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite prendre la parole sur ces questions par rapport à la nécessité de cohérence appelée par notre collègue, le président BAGHDAD, parce que quelle que soit la catégorie de logements créés, le président BAGHDAD l'a rappelé, la Maire de Paris souhaite atteindre 30% de logements sociaux dans le 15^{ème}.

Je veux bien mais, en termes de cohérence, dans la mesure où ce seront en grande partie des logements familiaux avec des enfants, se posera la question

suivante: où mettre ces enfants pendant la journée? Où mettre les enfants, puisqu'il n'y a plus de place en crèche? Allez-vous créer les crèches nécessaires? Il n'y a plus de place dans les écoles, donc est-ce que cela signifie que vous nous annoncez la création de nouvelles écoles au cours des cinq prochaines années?

Je le dis souvent : il n'y a pas de place dans les collèges ; le principe d'un nouveau collège a été acté ; j'ai eu une réunion technique avec les services il y a quinze jours et le nouveau collège ne tient pas compte des centaines de logements qui sont inscrits dans le sud du $15^{\rm ème}$, ce qui veut dire que, d'ores et déjà, le nouveau collège dont le principe est acté sera plein à craquer et ne pourra pas accueillir tous les enfants. C'est exactement le même problème pour les lycées.

Ainsi, quelle que soit la catégorie de logement, quelle que soit la position de la gauche ou de la droite, quelle que soit la couleur politique de Paris et du 15ème Monsieur BAGHDAD, il y a juste un problème de cohérence, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut les structures publiques qui vont avec. Si vous créez 30% de logements sociaux, cela veut dire que 30% de la population du 15ème sera logée dans un logement social. Il y aura des familles et des enfants et, à l'heure actuelle, on ne peut pas accueillir ces enfants dans des structures publiques.

Cela veut dire que, par votre politique, vous encouragez les familles, au pire, à partir du $15^{\grave{e}^{me}}$ et, au mieux, à aller dans le privé. Donc, en fait, la gauche incite les familles du $15^{\grave{e}^{me}}$ à avoir recours aux structures privées d'accueil des enfants.

Tant pis, c'est dommage car les structures publiques sont de grande qualité dans le $15^{\text{ème}}$. Il faudrait juste qu'il y en ait beaucoup plus, si vous voulez satisfaire votre ambition d'augmentation de 30% de logements sociaux et Dieu sait que l'on en est encore très loin.

Monsieur le Maire : Merci. Juste un mot sur ce débat. Il résulte de celui-ci un constat sur lequel chacun pourra être d'accord : c'est que la crise du logement n'a pas été résolue dans Paris, malgré les engagements pris à l'époque par Monsieur DELANOE et que la situation s'est même aggravée au regard de l'augmentation du nombre de demandeurs de logements dans le 15ème, comme à Paris, d'ailleurs.

Je crois que cela est dû à un élément prédominant dont on n'a pas parlé : l'effondrement de la construction privée à Paris. Très peu de promoteurs construisent à Paris et ceux qui construisent, construisent des résidences de

luxe. On se trouve donc dans cette ville avec une augmentation assez faible des logements qui sont, d'un côté, des logements assez luxueux et, de l'autre côté, des logements sociaux et très sociaux. Que devient la classe moyenne? Pas grand-chose. Et d'ailleurs elle quitte de plus en plus Paris. Quand on parle de PLS et que vous citez des chiffres, Monsieur BAGHDAD, il y a un retard énorme à rattraper dans le 15^{ème}. Vous avez cité les chiffres de Madame CEYRAC pour cette année mais ils sont très marginaux par rapport aux chiffres considérables des logements sociaux - plus de 20.000 - dans le 15ème. Et d'ailleurs nous ne choisissons pas, que je sache, les logements qui nous sont affectés à la commission d'attribution, puisque c'est la Ville de Paris qui décide, absolument souverainement, d'affecter au 15ème tant de logements de tant de superficie, de tant de pièces, dans tel quartier et de telle catégorie. Nous ne choisissons rien du tout. Je crains que l'effondrement de la construction privée n'amène une pression trop forte sur le logement social et aussi sur le budget de la Ville qui a décidé d'engager plus de 2 milliards et demi d'euros, dans une époque budgétaire pourtant très contrainte en investissement sur la mandature pour atteindre le chiffre de 30 % d'ici 2030. On voit donc bien ce que cela entraîne, en termes d'impôts pour les Parisiens.

Par ailleurs, il est vrai que nous avons dans le $15^{\text{ème}}$ un pourcentage de logements sociaux qui tangente les 20%. Je constate là-aussi que, premièrement, beaucoup d'arrondissements, de gauche comme de droite, sont bien loin d'atteindre ce pourcentage et que le chiffre en question, qui est maintenant fixé à 25% alors que Mme HIDALGO souhaite le fixer à 30%, soit un parisien sur trois logé dans un logement social, concerne des arrondissements qui sont bien loin du compte, là encore de gauche comme de droite. Cela me paraît un élément important.

De surcroît, lorsque vous dites que nous avons 9 000 demandeurs de logements dans le $15^{\grave{e}me}$ et qu'il faut construire plus de logements dans le $15^{\grave{e}me}$, moi je demande d'abord une chose : que l'on loge dans le $15^{\grave{e}me}$ des familles qui sont demandeuses de logements dans le $15^{\grave{e}me}$ et qui y vivent déjà, parce qu'à ce jour, une bonne moitié des familles accédant au logement social dans le $15^{\grave{e}me}$ viennent d'autres arrondissements, voire de banlieue, et de façon très massive.

Ainsi ; si vous voulez, avec nous, prendre la défense des familles du 15^{ème}, comme je l'avais inscrit dans le règlement intérieur d'attribution des logements au début de la mandature précédente, je demande que priorité soit donnée aux familles du 15ème pour les logements du 15ème. Ainsi je pense que nous parviendrions à loger tous ceux qui le demandent.

Je pense aussi qu'il faut davantage d'équipements publics, même si un effort est fait par la Ville : un accompagnement social est nécessaire. Or le doublement du nombre de logements sociaux dans cette ville ne s'est pas accompagné d'une suffisante affectation de travailleurs sociaux et d'accompagnateurs sociaux, ce qui amène beaucoup de difficultés dans un certain nombre de quartiers du 15^{ème}, qui se dégradent, notamment du point de vue de la précarité.

C'est un débat que nous avons de façon récurrente, bien-sûr, et comme il s'agit d'une communication, je ne la mets pas aux voix.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons clore ce sujet. Il y a une autre intervention : Madame GATEL a demandé la parole.

Madame GATEL: Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier très chaleureusement Sylvie CEYRAC pour l'exhaustivité de son rapport qui, d'ailleurs, fait écho à l'indigence de la communication de la part de l'adjoint à la Maire de Paris, ce que je trouve assez regrettable puisqu'il serait normal que la mairie d'arrondissement ait plus d'informations sur l'attribution de logements sociaux dans son arrondissement. Je trouve cela d'autant plus dommageable qu'il s'agissait d'un engagement pris par la MIE de 2012 sur ce sujet, engagement réaffirmé lors du vote d'un vœux déposé en juillet 2014 par lequel la Mairie centrale s'engageait à donner un certain nombre d'informations aux maires d'arrondissement, notamment à travers une présentation détaillée par réservataire des attributions de logements sociaux chaque année.

Je trouve donc particulièrement dommage que l'adjoint au Maire n'ait pas respecté les engagements pris au Conseil de Paris il y a 15 mois maintenant.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Cette communication ayant été faite, nous allons passer au projet de délibération suivant.

7. 2015 DU 143 Approbation des comptes rendus financiers annuels de la collectivité arrêtés au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire: Monsieur DARGENT, la parole est à vous.

Monsieur DARGENT: Il y a des éléments financiers mais, derrière ces éléments financiers, se trouvent des opérations d'aménagement majeures pour notre arrondissement.

Je voudrais relever un élément s'agissant de l'opération Lourmel -Eglise, qui est maintenant quasiment achevée et dont nous n'avons pas reparlé depuis. Pour autant, elle avait beaucoup occupé ce conseil d'arrondissement il y a quelques années et je trouve que c'est l'occasion de tirer un peu le bilan de ce qui avait été dit à l'époque.

Cette opération Lourmel-Eglise avait fait l'objet, à l'époque, de très fortes critiques, de votre part, Monsieur le Maire, ainsi que de la part de votre majorité. Ces critiques étaient articulées autour de deux points.

Premier point, vous trouviez déjà excessif le nombre de logements sociaux créés à cette occasion. Plus exactement, vous vouliez supprimer les étages supérieurs, ce qui revient exactement au même puisque cela aboutissait à diminuer le nombre de logements disponibles.

Deuxième point, vous aviez beaucoup insisté à l'époque sur la nécessaire fermeture de l'espace public végétalisé qui se trouve au cœur de l'îlot et vous vous disiez convaincu qu'il serait fatalement le lieu de tous les trafics possibles et imaginables.

Sur le point deux, je constate que vos craintes se sont fort heureusement avérées totalement vaines, que nous n'avons absolument pas fermé cet emplacement et que nous avons bien fait, parce que les choses se passent tout à fait bien

Quant au point un, je tenais à le rappeler, parce qu'on sort à l'instant d'un débat sur le nombre de logements sociaux avec Monsieur LAMOUR qui a commencé par dire « c'est très difficile, il faut choisir entre des cas plus difficiles les uns que les autres » pour finir par dire que l'on créait trop de logements sociaux dans le 15ème.

Je tenais à rappeler qu'à l'époque, vous souhaitiez supprimer de cet équipement un certain nombre de logements sociaux et je voulais que les familles qui y logent actuellement, pour leur plus grande satisfaction, sachent qu'elles n'auraient pas eu cette chance si nous vous avions suivis à l'époque ce que, heureusement, nous n'avons pas fait.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Voilà une intervention totalement déphasée par rapport à la réalité vécue par les habitants sur le terrain : vous ne savez pas, Monsieur DARGENT, le nombre de lettres que je reçois de la part de gens mécontents de l'insécurité qui règne sur ce site, pour lequel nous avions demandé l'installation de vidéo-protection, des fermetures, etc. Je ne parle même pas de l'entretien des pelouses, qui sont grillées faute d'entretien et en raison de la surdensité, je le maintiens, due à la hauteur excessive des bâtiments qui gênait et qui gêne, bien sûr, les riverains, en leur coupant la vue.

En réalité, je ne pense pas que ce que nous avions demandé aurait aggravé le problème du logement dans le $15^{\rm ème}$, puisque nous aurions supprimé deux ou trois logements dans cet ensemble, je parle de mémoire, pour permettre que cette opération immobilière, que nous avons soutenue et que nous avons votée, puisse se faire de façon consensuelle par rapport aux riverains.

Construire des logements sociaux ou privés ne doit pas entraîner une dégradation de la qualité de la vie pour les riverains et les occupants des quartiers concernés. On aurait très bien pu arriver à contenter tout le monde moyennant, non pas la « suppression » de deux ou trois appartements, puisque j'avais évoqué le « transfert » de ces deux ou trois logements dans le cadre de cette opération, dont la hauteur était trop importante et la densité trop forte.

Dans le cadre d'autres opérations, on construit des centaines de logements dans le $15^{\rm ème}$. Des centaines et des centaines. Ces trois appartements auraient donc très bien pu être réalisés ailleurs.

Ainsi, si je pense qu'il faut saluer cette opération de Lourmel-Eglise qui nous permet d'avoir un certain nombre d'équipements publics supplémentaires, on ne peut pas vous laisser dire comme étant des vérités ce que vous venez d'affirmer à l'instant.

Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC: Monsieur DARGENT, dès cet été il y avait des problèmes justement dans cet espace, à l'intérieur, en face de l'EHPAD. Vous savez sans

doute que l'immeuble, construit en bois et qui donne directement sur cet espace, voit son rez-de-chaussée réservé à des personnes en situation de handicap. Ces personnes-là, dont les appartements, que j'ai visités, sont plutôt beaux, voulaient déjà déménager au bout de quelques semaines, à cause du trafic qui avait cours devant chez eux. Trafic de voitures qui viennent là le weekend, qui s'installent et qui font des trafics X ou Y. Trafic d'autres choses. Sachez par exemple, qu'il poussait du cannabis parmi les plantes vertes ayant été installées en cet endroit.

Monsieur le Maire : Il s'agit de plants de cannabis.

Madame CEYRAC: Je peux dire aussi que les grands appartements des étages supérieurs, en tout cas dans l'immeuble qui fait l'angle - et je pense que la Mairie du $15^{\grave{e}me}$ en a été punie - n'ont pas été à la désignation de la Mairie du $15^{\grave{e}me}$, ce que l'on peut regretter, parce qu'il y avait un ou deux duplex qui étaient évidemment extrêmement sympathiques. Mais les grands appartements reviennent plus rarement à la Mairie du $15^{\grave{e}me}$, beaucoup plus rarement qu'à la préfecture, qui y loge des familles extrêmement nombreuses.

Je pense que l'on devrait fermer cet endroit pour des raisons de sécurité, ainsi qu'au regard de l'accès se trouvant tout à fait au fond, au bout de l'enclos, où il existe une résidence pour des femmes victimes de violences conjugales ou familiales et qui, de par sa position, rend difficile le retour des résidentes le soir.

Quand vous dites qu'il ne se passe rien, j'ai le regret de vous dire que nous n'avons pas les mêmes échos.

Monsieur le Maire: Madame MALASSIS.

Madame MALASSIS: Oui, Monsieur Maire, nous parlons justement de familles qui sont arrivées dans cette résidence et, notamment, des femmes se trouvant dans des situations extrêmement difficiles, puisqu'elles étaient battues et qu'il était prévu, à l'origine, l'ouverture d'un établissement de petite enfance. Je n'en ai plus jamais entendu parler. Je ne sais pas ce qu'est devenu cet établissement, s'il ouvrira un jour et j'aimerais bien qu'on puisse me dire si la crèche prévue rue Marie Skobtsov ouvrira bientôt ses portes ou pas.

Monsieur le Maire : Il s'agissait d'une halte garderie de 25 berceaux si je me souviens bien, située au rez-de-chaussée de l'EHPAD. Monsieur DARGENT peut nous apporter une information.

Monsieur DARGENT: Madame MALASSIS est, me semble-t-il, tout à fait en fonction pour poser les questions directement, et non pas dans cette assemblée, à l'adjoint qui en est responsable. Cela ira plus vite et cela évitera de nous faire perdre du temps à tous.

Monsieur le Maire : Mais c'est vous qui nous en faites perdre. C'est vous qui abordez le sujet. Quel mépris pour vos collègues.

Claude DARGENT: Mais enfin, cela n'a pas de sens, Madame MALASSIS.

Monsieur le Maire : Mais c'est votre intervention qui n'a pas de sens, cela fait une heure que vous évoquez le sujet.

Monsieur DARGENT: Ecoutez, elle est adjointe chargée du domaine et elle s'étonne ici que ces places n'aient pas été ouvertes. Enfin, c'est ridicule.

Monsieur le Maire : C'est son devoir de se plaindre en Conseil pour que les habitants le sachent. Madame VERSINI n'est pas là, c'est dommage. Où estelle?

Monsieur DARGENT: Est-ce que je peux terminer ce que je suis en train de dire Monsieur le Maire? Cela me parait être une vérité de bon sens de dire que Madame MALASSIS ne doit pas poser cette question dans cette enceinte mais directement au service. Tout cela est ridicule. Ça, c'est le premier point.

Sur le second point, je maintiens que s'agissant de l'organisation de l'espace, ce que vous préconisiez, Monsieur le Maire, était une très mauvaise solution. On peut effectivement tout fermer dans cette ville mais il n'existe pas de degré zéro de difficulté. Il y a fatalement des difficultés qui se posent. Maintenant, le choix est entre clôturer entièrement cette ville ou bien essayer de trouver des solutions. Je suis désolé mais, pour ce qui m'a été rapporté et pour ce qui a été évoqué ici, je ne vois rien de véritablement dramatique. N'exagérons pas ce genre de choses. Je pense que les Parisiens, contrairement à ce qui a été dit ici, veulent une ville ouverte et non pas clôturée, fermée, surveillée comme vous le souhaitez. Pour le reste, je renvoie encore une fois Madame MALASSIS à ses compétences.

Monsieur le Maire: Madame MALASSIS aurait pu obtenir une réponse de Madame VERSINI. Où est Madame VERSINI? D'ailleurs, elle n'est pas là. Ça aurait été l'occasion pour elle de nous dire où en est cette halte-garderie, comme elle aurait pu nous dire où en est l'ouverture des berceaux dans les crèches prévues au ministère de la Défense qui sera inauguré, mes chers collègues, le 5 novembre par le Président de la République. Mais nous nous n'avons toujours pas de réponse, malgré nos nombreuses demandes, de l'administration parisienne sur l'ouverture des crèches du ministère de la Défense. Lorsque l'on interroge le ministère de la Défense, il nous dit ne pas avoir de réponse de la Ville de Paris, alors qu'ils proposent 30 berceaux à la Ville de Paris. Il est dommage que la Ville de Paris ne réponde pas.

Si Madame MALASSIS pose cette question, c'est parce que c'est vous, Monsieur DARGENT, qui avez ouvert le débat sur Lourmel-Eglise, alors souffrez que les élus en parlent.

Nous avons de surcroît de gros problèmes de sécurité, je ne dis pas cela en l'air. Vous avez tort de dire que tout va bien. Vous lisez trop les rapports de l'administration et vous ne contactez pas suffisamment les habitants. Je peux vous dire qu'ils ont de gros problèmes de sécurité sur cet espace et que nous en sommes à devoir saisir la Préfecture de police sur ce sujet.

Je ne m'en réjouis pas du tout : je le regrette, mais il se passe ce que nous avions prévu.

Cela ne nous empêchera pas de mettre aux voix ce projet de délibération et de l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

8. 2015 DU 171 Cession à Aximo de lots préemptés par la Ville.

Monsieur le Maire: Madame PATRICE, vous avez la parole.

Madame PATRICE : Cette délibération concrétise un engagement de la Maire de Paris portant sur deux logements et deux adresses distinctes à propos du logement social.

Concernant la mise en place de la préemption dans le diffus, cette préemption dans le diffus se veut une alternative à un urbanisme de grands ensembles en

permettant de réaliser une mixité fine. Elle veut participer au rééquilibrage entre l'est et l'ouest parisien et, surtout, éviter que tous les logements sociaux soient systématiquement construits au niveau du périphérique. La mixité doit prévaloir dans toute la trame urbaine, aussi bien au cœur d'immeubles haussmanniens que dans les ZAC. On peut encore le rappeler : 70% des familles parisiennes sont éligibles au logement social et c'est en créant une réelle mixité que l'on arrivera à changer le regard sur le logement social. C'est là le sens premier du « vivre ensemble » de cette innovation.

L'extension du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain renforcé a ainsi déjà permis d'agir et je souhaite que cette délibération concernant deux adresses dans notre localité soit aussi l'occasion de rétablir quelques réalités alors qu'ici ou là, et particulièrement ici, d'ailleurs, des contre-vérités sont colportées, voire même des affirmations mensongères visant à effrayer et à désinformer.

Ainsi, un collectif dit « de copropriétaires » dont je crois que Monsieur le Maire et Monsieur LAMOUR ont pu faire la connaissance, mène une campagne virulente agitant le fantasme d'une prétendue spoliation directe ou indirecte des propriétaires. Ce collectif des 257 prétend aussi que le DPUR place nombre de propriétaires dans des situations précaires. Cette communication est complètement mensongère. En effet, d'une part la Ville ne préempte que des biens inférieurs à un prix donné et, d'autre part, la Ville ne préempte qu'à un prix convenu avec le propriétaire. Il ne s'ensuit donc aucune décote. Il n'y a donc en rien précarisation des propriétaires.

De plus, contrairement aux déclarations péremptoires et fantasmagoriques, la Ville de Paris n'a absolument pas l'intention de préempter 8 000 logements dans Paris sur 257 adresses. Par contre, elle revendique le fait de protéger les locataires aux revenus les plus faibles et dans des situations difficiles. La préemption dans le diffus ne représente que quelques dizaines de biens chaque année et la copropriété mixte fonctionne très bien.

Notons en plus que l'expertise et la qualité de paiement d'un bailleur social peut renforcer et rassurer les copropriétés.

Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL: Merci Monsieur le Maire.

Madame PATRICE, vous êtes juste à côté, cela me permettra de vous répondre. La fin des « grands ensembles » est intervenue en 1973 donc ça n'est pas Madame HIDALGO qui a inventé la fin des « grands ensembles », si je peux me permettre.

D'autre part, vous êtes en train de tomber de Charybde en Scylla parce que je pense qu'avec la propriété dans le diffus, vous allez vous exposer à quelques difficultés. Mais puisque vous parlez de la valeur des biens préemptés et en particulier de la valeur d'acquisition de la Ville, je me pose une question, sérieuse et sans entourloupe. Je m'interroge sur le 11 rue Leriche qui constitue deux lots, soit un logement et un parking préemptés par la Ville au mois d'août. Un logement de 60 m² et un parking d'une douzaine de mètres carrés qui, à Paris se vend en moyenne autour de 15/20 000 euros, voire un peu plus. Ces lots ont été achetés par la Ville pour la somme de 405 380 euros.

Si vous trouvez, à côté de Convention, beaucoup de logements avec parking achetés à ce prix-là, il faut absolument prévenir tous les Parisiens car cela changerait les perspectives immobilières dans la capitale. Ce montant-là signifie que le logement aurait été acheté pour environ 6 700 euros du mètre carré et le parking pour trois fois rien, soit à peu près entre 1 000 et 1 300 euros en dessous du prix moyen dans le quartier. Si on revient à la moyenne, le logement et le parking auraient plutôt dû être achetés autour de 500.000 euros.

Je peux me tromper, mais il serait intéressant d'avoir des informations précises autour de l'acquisition de ce bien et cela nous permettrait de dire si le propriétaire a trouvé son comptant dans l'opération.

Par ailleurs, j'ajoute que l'une des conditions posées par la Ville à la préemption dans le diffus, c'est le logement social de fait. Or, il est apparu dans plusieurs endroits dans le 15^{ème} que les logements concernés ne correspondent pas à du logement social de fait. Le 11 rue Leriche est un immeuble récent, en parfait état, occupé par une moitié de copropriétaires « occupants ». Il n'est donc pas du tout dans la situation que vous décrivez. Cela appelle donc, à tout le moins, quelques éclaircissements de la part de la Mairie centrale. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Une précision d'ailleurs: dans le 15^{ème}, on note principalement des préemptions sur des immeubles qui ne font pas partie du

DPUR. En revanche, certains logements DPUR ne sont pas préemptés car, et je cite d'ailleurs la DU, ils ne rentrent pas dans les critères du tri. C'est ce qu'elle a pu dire, par exemple, pour le logement situé 60 rue Castagnary, de même au 13 rue Chauvelot, ce qui démontre que les inscriptions au DPUR ont été faites de façon totalement aléatoire, comme nous l'avions dénoncé d'ailleurs, sans que des études sérieuses aient été réalisées en amont. Il fallait faire vite, faire massif et donc, c'est un peu n'importe quoi. C'est ce dont se sont plaints d'ailleurs principalement les propriétaires du collectif 257 que va évoquer maintenant Monsieur LAMOUR.

Jean-François LAMOUR: Merci Monsieur le Maire. Effectivement, on connaît ce collectif qui ne fait qu'exprimer une forme de désespérance de la part de petits propriétaires bailleurs. Ce ne sont pas des propriétaires détenant un patrimoine important. Ce sont le plus souvent des propriétaires qui ont placé leurs économies dans un logement et qui espèrent bénéficier d'un complément de retraite avec la location de ces logements.

Mais, Madame PATRICE - vous devriez plutôt approfondir la connaissance de vos dossiers plutôt que de « tweeter » pendant le Conseil d'arrondissement - vous devriez vous rendre compte du côté spoliateur de ce DPUR.

Pourquoi ? Alphée ROCHE-NOEL vient de citer un exemple de décote. C'est de la spoliation parce qu'à partir du moment où vous intégrez du logement social dans une collectivité privée, cette copropriété, et c'est bien son inquiétude, va perdre de sa valeur, puisque le logement au mètre carré va perdre de sa valeur. La gestion de cette copropriété au quotidien va être compliquée. Puisque, semble-t-il, Madame PATRICE, il vous faut des exemples concrets, on va vous en donner un. Je vous invite à vous rendre boulevard Victor, juste à côté du ministère de la Défense qui, d'ailleurs, encercle ce bloc d'immeubles. S'y trouve une partie de logements sociaux, gérés par Paris Habitat, et une autre partie de logements privés. Allez simplement vous rendre compte de la qualité des communs, sans pour autant rentrer dans l'immeuble, et posez la question aux locataires et aux propriétaires de ces logements. Ils vous diront que la cogestion avec un bailleur social est ingérable : elle est totalement bloquée, elle ne fonctionne pas.

Alors oui, Madame PATRICE, je vous le confirme : c'est de la spoliation à moyen/long terme. C'est aussi un choix des logements et des immeubles qui sont

ciblés par le DPUR et qui ne correspondent absolument pas aux critères qui avaient été votés en Conseil de Paris par Monsieur BROSSAT.

En particulier, je vous invite à vous rendre au 11 rue Chauvelot, dont l'immeuble n'a absolument rien à voir avec un logement social de fait. Vous nous disiez qu'il était occupé en majorité par des locataires, cela est totalement faux : il est essentiellement occupé par des propriétaires résidents.

Je crois qu'il s'agit d'une frénésie d'acquisitions et de conventionnements de logements sociaux pour atteindre cet objectif de 30% et, comme l'a très bien dit le Maire du 15^{ème} tout à l'heure, il serait bien que Madame HIDALGO aille plutôt dans des arrondissements de gauche, où l'on est en dessous de 6% de logements sociaux.

Encore une fois, cette opération de DPUR est scandaleuse: elle spolie les propriétaires et n'apporte aucune mixité. Je rappelle que rue Chauvelot, en particulier, nous avons déjà sur les différents « Iris » près de 40% de logements sociaux, à côté d'autres « Iris » où 90% des logements sont des logements sociaux. Vous voyez encore une fois que ce n'est pas une volonté de mixité et d'équilibre mais une volonté de créer du logement social là où il n'y en a pas besoin. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: Merci, Monsieur LAMOUR. Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Pour répondre à quelques interrogations émises sur les bancs de ce conseil.

D'abord, il est étonnant de vouloir immiscer des doutes sur les conditions de la préemption de certains logements en disant que le prix ne peut pas être aussi bas alors que vous ne disposez pas de tous les éléments justifiant le prix. Ce prix résulte d'abord d'une négociation entre un acheteur et un vendeur, à laquelle ne participe pas la Mairie de Paris. C'est uniquement lorsqu'il y a une promesse de vente, souvent notariée, que la Ville a l'information et peut décider ou pas de réaliser cette préemption.

Je crois savoir que lorsqu'il y a un accord entre un vendeur et un acheteur, les conditions sont des plus transparentes et il n'y a pas à s'interroger sur les conditions de l'opération. En tous cas, la Ville n'a rien à voir là-dedans. On ne connaît pas les conditions, l'état du logement, s'il est nécessaire de réaliser des

travaux qui diminueraient d'autant le prix du logement, si la vente résulte d'une succession, ce qui, souvent, amène à baisser le coût, etc. Je ne suis pas agent immobilier mais il y a des facteurs connus qui abaissent le prix.

En tout état de cause, cela n'a rien à voir avec le rôle que la Ville de Paris pourrait jouer - et qu'elle ne peut pas jouer - dans les négociations entre un acheteur et un vendeur, négociations dont a finalement résulté une préemption. Donc, pas de doute permis sur les conditions.

Deuxièmement, on nous dit que le collectif 257, ce sont ces pauvres petits propriétaires bailleurs. J'aimerais souligner que, dans ce collectif, nous avons en tête de pont l'agence Barnes qui n'est pas un petit propriétaire bailleur : ceux qui connaissent un petit peu le sujet savent que c'est une agence immobilière qui s'occupe de biens de luxe, avec une vocation internationale. Je comprends qu'elle cherche à défendre son intérêt mais je ne la considère pas comme un petit propriétaire bailleur. De même, à ce collectif, participe aussi la chambre nationale des propriétaires, qui est un lobby puissant et qui n'est pas là pour défendre des petits propriétaires bailleurs mais essentiellement pour défendre ses propres intérêts. Il ne faut pas nous donner l'impression que ce sont simplement des individus qui se sont rassemblés dans le cadre de ce collectif. C'est faux.

Ensuite, sur les critères, vous nous dites qu'ils ne sont pas clairs, puisqu'ils ne sont pas respectés. Alors, il faudrait savoir. S'ils ne sont pas clairs, comment peuvent-ils être respectés? Et s'ils ne sont pas respectés, c'est qu'ils sont suffisamment clairs pour que l'on s'en rende compte. En réalité, ils sont clairs et respectés. Les critères sont : être une copropriété - et les exemples sont indiqués - ou être dans une situation de déficit en logement social. Alors, vous nous parlez des « Iris » à côté et, les « Iris » concernés sont dans une zone de déficit en logements sociaux. Il faut sinon être dans un secteur de logement social de fait, avec des occupants ayant des revenus faibles. Nous sommes dans ces situations.

Ces critères sont clairs et sont donc respectés.

Alors, arrêtez de prêcher le faux en permanence. En conclusion, il n'y a pas de « loup » dans les conditions d'attribution. Le collectif 257 a le mérite d'exister et les conditions sont claires.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas parce que vous répétez en boucle les mêmes éléments à la suite de Madame PATRICE qu'ils deviendront vrais.

D'ailleurs, il est dommage que vous n'ayez pas été présents à la réunion de 3h avec le groupe 257 car vous auriez constaté que ce n'est ni l'agence Barnes, ni la chambre des propriétaires, dont d'ailleurs c'est le métier -je le dis au passage - qui ont fait la réunion. Vous auriez entendu les témoignages des propriétaires qui se plaignaient et qui, surtout, ne comprenaient pas.

Je vous assure: il y a vraiment des problèmes majeurs, en dehors du principe même de spoliation du DPUR. Des problèmes techniques majeurs s'en suivent. Il y avait des propriétaires d'un studio, d'une chambre, de choses très éloignées de ce que vous avez évoqué, et qui avaient investi là les économies de toute une vie et qui ne comprenaient pas ce qui leur arrivait. Ces gens sont spoliés, appauvris, victimes d'une atteinte considérable au droit de propriété, pourtant bien protégé dans ce pays jusqu'à ce que Madame HIDALGO s'en occupe, et vraiment, nous avons eu une soirée très poignante.

D'ailleurs, un certain nombre des participants n'étaient pas des électeurs de droite et nous avons eu des témoignages très marquants à ce sujet.

Vous ne voulez pas l'entendre, tant pis, mais nous maintenons qu'il y a spoliation et mauvaise gestion des cas en question.

Je vais maintenant céder la parole à Madame de CLERMONT-TONNERRE qui est rapporteur.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Je voudrais ajouter quelques mots.

D'abord, répondre à notre collègue BAGHDAD quant à nos doutes sur la façon dont sont réalisées ces préemptions. Alors oui, Monsieur BAGHDAD, nous avons raison d'avoir des doutes puisque, à titre d'exemple, lors de notre conseil de septembre, la Ville nous a proposé de céder à Aximo un lot de copropriétés situé 21, boulevard Lefebvre. Or à l'issue d'une procédure initiée par le propriétaire dudit lot, le tribunal vient d'ordonner la suspension de la préemption. Or le problème, c'est que cet appartement n'appartient déjà plus à la Ville, puisqu'elle nous avait demandé de le céder à Aximo. Cela pose problème.

Pour en revenir à la délibération que nous examinons ce soir sur le 230 Convention, je crains que la préemption n'ait pas été conduite dans le respect de

la légalité. En effet, si la loi ALUR a instauré un droit de regard sur les lots de copropriétés occupés, elle n'a en revanche pas prévu de délégation du droit de préemption au Maire. Par conséquent, cette préemption doit être réalisée par le Conseil dans un délai de 2 mois, dans le cas présent. Or cette saisine n'a pas été effectuée. La Ville devra donc rétrocéder le lot situé au 230, rue de la Convention à son propriétaire et non le céder à Aximo comme on nous le demande ce soir.

La venue de cette délibération devant nous révèle encore une fois de plus, le manque de rigueur de l'exécutif parisien. Un manque de rigueur qui se répète d'ailleurs, puisque nous venons d'apprendre qu'un bailleur municipal construisait des programmes sociaux sans même disposer des autorisations d'urbanisme.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons que voter contre cette délibération et, probablement, demander son retrait de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Abstentions ? Rejetée.

9. 2015 DLH 118 Conclusion d'un avenant n°7 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Monsieur le Maire: Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Juste un mot, pour rappel, sur les trois sites sur lesquels la SOREQA est intervenue dans le 15^{ème}, deux d'entre eux ont donné lieu à des conflits entre cette société et les propriétaires ou locataires des immeubles.

Pour mémoire, nous sommes intervenus à maintes reprises sur le 95 rue de la Convention pour éviter le départ de Poilâne du $15^{\text{ème}}$, dont l'entrepôt de pain a été détruit par la SOREQA pour y construire un immeuble de 10 logements sociaux. Ce projet de construction trop dense fait actuellement l'objet d'un recours contentieux, ce qui explique que les travaux ne démarrent pas.

Nous avons également dénoncé la scandaleuse gestion du 286 rue Lecourbe - 180 rue de la Croix Nivert. Je ne reviendrai pas sur cette affaire que la Ville connaît bien et qui est symptomatique de la façon dont la Ville laisse se détériorer les

immeubles et chasse ensuite les occupants. Si un certain nombre de propriétaires et de locataires ont fini par réussir à trouver une issue plus ou moins acceptable, plusieurs d'entre eux ne sont toujours pas relogés.

Bien qu'en apparence, l'avenant n°7 ne concerne pas directement le 15ème, nous demandons une fois de plus à la SOREQA d'être plus respectueuse des occupants des ensembles sur lesquels elle intervient. Nous lui demandons également, alors qu'elle est adossée à la SIEMP et bénéficie actuellement d'une direction générale commune avec ce bailleur, de mieux gérer ses opérations. D'autant que la SIEMP, comme je le rappelais, vient de défrayer la chronique en réalisant 7 opérations de construction irrégulières, sans disposer de permis de construire valables.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, d'ailleurs nous n'avons que de mauvaises expériences avec la SOREQA dans cet arrondissement. Je le dis au passage, nous n'avons aucune nouvelle de la réhabilitation de l'hôtel au 80, rue de Javel.

Il y a une affaire très emblématique qui vient d'être évoquée, c'est la façon dont la famille CHAMPAULT a été traitée au 266, rue Lecourbe puisqu'il y a eu une expropriation et que la SOREQA, après avoir négocié avec la Ville l'indemnité d'expropriation, avait demandé au juge de l'expropriation d'enlever 15% pour cause de vétusté, passant ainsi de 8 500 euros d'indemnité le mètre carré à 7 000 euros. Or ce qui s'est passé, c'est que l'immeuble a été rendu vétuste par le refus de la SOREQA de l'entretenir, alors que cette même famille CHAMPAULT en avait fait la demande. Est-ce que cela, ce n'est pas se foutre du monde? Est-ce que c'est traiter de façon légitime et normale des occupants qui sont, du coup, pénalisés en raison de l'état de leur immeuble que la Ville ellemême a mis dans cet état?

Cet exemple est emblématique et vous avez raison, Madame de CLERMONT-TONNERRE, de demander à la SOREQA d'être à l'avenir plus respectueuse dans ses opérations.

Y a-t-il des interventions? Sinon, je mets aux voix. Avec une abstention de Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

- 10. 2015 DLH 165 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation et les principes des compensations
- 11. 2015 DLH 294 Réalisation 15/17 rue Bertillon (15ème) d'un programme de construction comportant 20 logements PLA-I, 28 logements PLUS, 20 logements PLS, par ICF Habitat La Sablière

Monsieur le Maire: Monsieur JANANI

Monsieur JANANI: Monsieur le Maire, mes chers collègues. On va poursuivre le débat. Il est encore regrettable de voir que la Mairie de Paris poursuit la concentration et la densification à outrance dans le 15^{ème}.

On lit dans l'annexe de ce projet de délibération que la résidence est située dans un quartier résidentiel présentant un tissu urbain assez récent et dense ; avec la présence de nombreuses tours ; que le site est desservi par la ligne 13 du métro ; etc.

Je tiens aussi à rebondir sur les propos de Monsieur LAMOUR : seulement 747 m² sont du PLS alors que 2 000 m² sont du PLUS et 1 240 m² du PLAI.

Donc, Monsieur BAGHDAD, nous ne sommes pas contre répondre aux demandes de logements mais, contrairement à vous, nous sommes pour la mixité sociale, la véritable mixité sociale, contrairement à ce que vous prônez.

Monsieur le Maire : Madame de CLERMONT-TONNERRE

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Une fois de plus, l'exécutif parisien fait feu de tout bois pour tenir ses engagements électoraux. C'est ainsi que dans le cadre de sa politique du chiffre, la Maire de Paris et son adjoint communiste responsable du logement ont demandé aux bailleurs parisiens de valoriser leur patrimoine.

C'est ainsi que nous découvrons, à travers cette délibération, un projet qui n'a jamais donné lieu à la moindre concertation, ni même d'information aussi bien de la part de la Mairie de Paris que d'ICF Habitat. Il s'agit ni plus ni moins d'une opération de densification sociale pour laquelle les habitants ne sont absolument pas pris en compte. Pour situer le contexte, la rue Bertillon borde les voies ferrées qui ne sont, notamment sur leur côté impair, qu'une juxtaposition de programmes sociaux. Pour ce qui est de la rue Bertillon, le bailleur pense les aménagements sous le prisme du logement SRU.

Ainsi, à côté du foyer de 197 studios livré en 2011, nous allons avoir au cœur de la parcelle voisine qui compte déjà deux immeubles de 164 logements sociaux, une nouvelle construction de 68 logements SRU supplémentaires.

Ce projet, adossé au plateau ferré Montparnasse va encore bien densifier cette voie qui comporte déjà près de 400 logements sociaux gérés par ICF Habitat-la Sablière.

A ceci s'ajoutent les nombreux projets concentrés à proximité de cette opération, que je ne rappellerai pas et qui longent la rue Castagnary.

Non seulement le quartier est impacté par une forte densification sociale mais, en plus, les habitants ne bénéficieront d'aucun équipement public supplémentaire, alors même que les dispositifs existants sont saturés, ainsi que cela a été rappelé tout à l'heure. De même, ni le renforcement de l'accompagnement social, ni l'inscription de ce quartier en politique de la Ville ne sont envisagés.

Pour en revenir plus précisément au projet du 15-17 Bertillon, ce programme s'inscrit sur un ancien parking qui bénéficiait en surface d'aménagements de proximité : des bancs, des jeux pour enfants et quelques espaces engazonnés.

D'une part, les 151 places de stationnement seront supprimées et d'autre part, alors que nous venons de délibérer sur le plan de prévention du bruit dans l'environnement, qui porte entre autres sur une réduction des nuisances sonores, je constate que les bailleurs s'obstinent à construire en bordure des voies ferrées et que les habitants des logements existants seront gênés par ce nouvel immeuble de 25 mètres de haut qui obstruera leur vue, dans la mesure où leur immeuble dispose d'ouvertures sur les pignons.

Enfin, au lieu d'améliorer le cadre de vie du quartier en renforçant la végétalisation et les lieux de rencontre afin de générer un peu plus de convivialité, le bailleur les détruit (destruction des espaces engazonnés, des aires de jeu et des bancs).

Pour conclure, non seulement nous nous opposerons à cette conception d'un urbanisme d'une autre époque mais, en plus, nous demandons, en cette veille de COP 21, l'aménagement sur ce site d'un espace vert ou d'un espace de culture maraîchère

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Merci Monsieur le Maire.

Je crois que cette délibération est l'illustration du choix de votre majorité pendant votre mandature, Monsieur le Maire, de refuser systématiquement tous les projets de délibération visant la création de logements sociaux dans le 15^{ème}.

Vous faites ce choix là, vous ne cessez de le justifier par diverses raisons, toutes différentes. Vous le justifiez sur le fond mais le nœud du problème correspond à ce qu'a dit Monsieur LAMOUR au début de cette séance, à savoir que trop, c'est trop.

Aujourd'hui, vous justifiez votre vote. C'est votre cohérence, c'est votre choix. Nous ne sommes pas d'accord avec vous. Dans tous les cas, je pense qu'aujourd'hui, nous le constatons et nous le regrettons.

Ensuite, encore une fois, vous nous dites que ce n'est pas un projet cohérent, suffisamment mixte. Or nous avons 20 logements PLA-I, 28 logements PLUS, 20 logements PLS. Je crois que nous sommes plutôt équilibrés en termes de logements selon les critères qui nous sont fixés.

Pour rappel, le logement PLS a un plafond de 6 657 euros pour un couple avec 2 enfants. Sont concernées ainsi des familles qui, mieux que d'autres, peuvent accéder au logement privé. Pour autant, nous souhaitons qu'elles puissent bénéficier de logements sociaux et c'est pourquoi l'exécutif parisien désire proposer une mixité de logements comme c'est le cas ici. Jouons cartes sur table ; assumez votre politique, Monsieur le Maire : elle n'est pas favorable au logement social.

Monsieur le Maire : Vous voyez, Monsieur BAGHDAD, contrairement à vous, nous ne sommes pas dogmatiques et ne sommes pas dans l'idéologie. Madame de CLERMONT-TONNERRE a parfaitement mentionné les raisons pour lesquelles

nous nous opposons à cette délibération et vous ne voulez pas les entendre, alors que nous y croyons. C'est pour ces raisons seulement que nous n'approuvons pas cette délibération.

Cela ne vous gêne pas du tout qu'il n'y ait jamais aucune concertation avec le Maire et la Mairie d'arrondissement. Cela ne vous gêne pas qu'il y ait des centaines de logements sociaux dans ce secteur. Vous continuez d'accumuler et d'accumuler pour faire du chiffre mais vous créez des problèmes supplémentaires. Cela ne vous gêne pas qu'il n'y ait aucun équipement public, pas d'accompagnement social, pas d'espace vert, etc.

Cela nous gêne et nous considérons que cela gênera les habitants actuels comme les futurs habitants.

La meilleure preuve de ce que je dis, c'est que nous avons envisagé de façon favorable, avec Jean-François LAMOUR justement, et nous avons déjà participé à plusieurs réunions de concertation, pourtant houleuses, au sujet des entrepôts de la RATP (Croix-Nivert, Desnouettes, etc.) pour lesquels sont évoqués plus de 400 logements: nous ne nous y sommes pas opposés. Au contraire, nous avons approuvé. D'ailleurs, le contact que nous avons avec la RATP, qui en est à sa 2ème ou 3ème réunion de concertation avec des centaines d'habitants, fait que le projet commence à être accepté par les riverains.

Parce que la RATP, contrairement souvent à la Ville et à ses bailleurs, accepte de voir modifier ses projets, ne les impose pas brutalement comme des oukases à la population dont elle ne tient aucun compte: la RATP modifie son projet en fonction des réunions de concertation et ce projet, dont je ne dis pas qu'il sera idéal, nous l'avons approuvé parce qu'il a tenu compte de nos propositions et de celles des riverains.

Nous ne sommes pas du tout dans le dogme, dans l'idéologie, nous sommes dans la conservation de la qualité de la vie des habitants du 15^{ème}.

Je vais mettre aux voix ce projet de délibération mais, avant cela, je vais donner la parole au rapporteur, Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD: Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je crains, Monsieur BAGHDAD, que le nœud du problème soit tout autre. Intéressons-nous à présent à ce qui définit

l'intérêt général, y compris celui de la population, sur le plan local, celle de la rue Bertillon dans notre cas.

Mais avant d'aller plus loin, quelques rappels sur la notion d'intérêt général.

Pour le Conseil d'Etat, dans son rapport public de 1999, il existe deux conceptions divergentes de l'intérêt général. L'une, utilitariste, ne voit dans l'intérêt commun que la somme des intérêts particuliers, l'autre, volontariste, estime que l'intérêt général transcende les intérêts particuliers et qu'il exprime, dans cette mesure, la volonté générale.

Pour justifier ce projet de construction du 15-17 rue Bertillon, l'exécutif parisien peut-il se prévaloir de l'une ou l'autre de ces conceptions de l'intérêt général? La démonstration qui va suivre devrait vous convaincre du contraire.

En effet, pour soutenir un tel projet, il faut faire abstraction de l'emplacement du terrain. Souvenez-vous. Ce terrain borde à l'est les voies ferrées partant de la gare Montparnasse, à proximité d'un pont ferré particulièrement sonore qui enjambe la rue de la Procession. Ce même terrain est situé en vis-à-vis, ou presque, 20 mètres au plus, de la chaufferie CPCU Vaugirard, la façade ouest du bâtiment CPCU longeant la rue Georges Pitard, la façade est longeant la rue Alphonse Bertillon.

A propos de la gestion du bruit et de son impact sur la santé, celui-ci est la première nuisance environnementale en Ile-de-France. A Paris, 11% des habitants sont exposés à des niveaux sonores excédant les seuils limites règlementaires. La communauté scientifique, la collectivité et ses représentants admettent que le bruit a des répercussions sur la santé. Comme vous le savez, le trafic ferré de Montparnasse est particulièrement dense et représente à ce jour 500 trains journaliers, 24h/24 et 7j/7, sauf du lundi au jeudi, période durant laquelle ce trafic est interrompu de 1h à 5h du matin pour la sécurité du personnel travaillant sur les voies.

Ce même trafic connaitra un développement majeur de 50% d'ici 2030. En effet, de nouvelles lignes TGV seront créées d'ici 2017 et le trafic de banlieue doit, lui aussi, augmenter pour répondre aux besoins des usagers.

La lutte contre le bruit, qui est la première pollution en Ile-de-France, sera-telle la dernière des priorités de l'exécutif parisien? Le choix du terrain le laisse à penser.

Evoquons maintenant la présence de la chaufferie CPCU Vaugirard. Il s'agit d'un site industriel classé ICPE pour la protection de l'environnement. Selon la dernière étude de danger réalisée en 2014, pour le compte de la CPCU et annexée à l'enquête publique de juin 2014 sur le passage au gaz, celui-ci devant prendre effet le 1^{er} janvier 2016, le fonctionnement au gaz et non plus au fuel lourd comme c'est le cas à présent, va limiter de façon significative la probabilité de survenue d'accidents en chaîne. Ce risque est qualifié d'extrêmement peu probable après le passage au gaz et ceci quels que soient les scénarii d'accidents envisagés.

Malgré cela, la préfecture de police mentionne en page 16 de son dossier départemental des risques majeurs : « le contexte urbain très serré rend dangereuses les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à une simple déclaration. (C'est le cas de la chaufferie CPCU) Elles peuvent avoir un impact majeur par effet domino. Le risque d'incendie et d'explosion dans ce type d'installation est donc à prendre en compte ».

Certes, les constructions sont nombreuses à proximité de la chaufferie CPCU Vaugirard mais faut-il densifier davantage sur ce secteur et ainsi mettre une population toujours plus grande en situation de danger?

Pour conclure, en faveur de la gestion du bruit et en raison de la présence proche d'un site ICPE, la recherche de l'intérêt général, qu'il soit utilitariste ou volontariste, devrait, en toute logique, conduire l'exécutif parisien à s'opposer à ce projet de logements sociaux. Dans le cas contraire, notre assemblée pourrait en déduire que l'exécutif parisien souhaite créer du logement social à marche forcée, peu importe que le lieu choisi ne soit pas adapté.

Pour ces raisons et celles développées par mes collègues, je vous invite à voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RIGAUD. Nous avons donc un avis défavorable du rapporteur.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Rejeté.

12. 2015 DLH 303 Réalisation 76, rue Mademoiselle (15ème) d'un programme de 13 logements sociaux (9 PLA-I et 4 PLUS) par Elogie

Monsieur le Maire: Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE: Merci, Monsieur le Maire.

Outre le fait que la préemption du 76 Mademoiselle n'a donné lieu, une fois de plus, à aucune concertation avec le Maire du $15^{\rm ème}$, cette opération s'avère coûteuse puisqu'aux 5 millions de préemption pour 14 petits logements édifiés sur un terrain de 199 m², la délibération nous apprend qu'il faut rajouter 1, 5 million d'euros de travaux. Ceci représente en moyenne un coût de 8 630 euros le mètre carré.

Lors de la préemption, il nous avait été dit que les 10 logements occupés verraient leurs baux prorogés de 6 ans. Or, à la lecture du projet qui nous est soumis, nous découvrons que l'immeuble doit être complètement vidé compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser. J'espère à tout le moins que les locataires qui le souhaitent bénéficieront d'un droit au retour dans les locaux et que le bailleur leur proposera un logement correspondant à leurs besoins.

Quant à la répartition mentionnée dans la délibération, elle est parfaitement déséquilibrée avec 4 logements PLUS et 9 PLA-I « insertion », sans aucun PLS.

Une fois de plus, les classes moyennes ne manqueront pas d'apprécier le mépris dont elles font l'objet et toute l'ardeur déployée par la gauche pour empêcher leur installation dans le $15^{\rm ème}$. Sans oublier que tout ceci s'ajoute aux multiples augmentations tarifaires qu'elles supportent.

Monsieur le Maire: Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT: Je prends note, depuis le début de ce conseil, des différents arguments invoqués à droite pour refuser les logements sociaux. Vous avez beaucoup beaucoup d'imagination. Soit ils ne sont pas au bon endroit, et il aurait fallu qu'ils fussent ailleurs, soit il faut mettre un jardin à la place, soit il

n'y a pas un nombre suffisant de logements dans l'ensemble. Là, ils sont trop chers.

Je vais continuer la liste pour voir tous les prétextes que vous invoquez systématiquement, systématiquement, Monsieur le Maire, pour rejeter toutes les propositions qui sont faites par la Ville de Paris.

Ceci ne vous empêche pas, par ailleurs, de nous expliquer que vous êtes pour les logements sociaux. En fait, vous êtes pour sur le principe mais vous êtes systématiquement contre leur réalisation. D'ailleurs vous êtes obligés d'aller prendre une opération en projet qui n'est pas à l'ordre du jour de ce conseil pour essayer de montrer qu'il arrive que vous ne soyez pas complètement contre. Tout ceci n'est tout simplement pas sérieux.

Je voulais ajouter un point sur la question du poids des PLS que vous invoquez régulièrement.

Monsieur le Maire, vous nous expliquiez benoîtement tout à l'heure que vous voulez bien des logements sociaux mais surtout pour loger les habitants du $15^{\text{ème}}$. Allons au bout de la logique, Monsieur le Maire. Quelle est la structure des demandeurs du $15^{\text{ème}}$? PLS, PLA-I, PLUS? Vous le savez très bien. Les demandes de PLS, que vous réclamez à corps et à cris, sont marginales parmi le total des demandeurs. Donc, donnons la priorité aux demandeurs du $15^{\text{ème}}$ mais alors, demandez systématiquement que l'on fasse plus de PLA-I, plus de PLUS et moins de PLS. A ce moment-là, vous vous comporteriez véritablement en Maire du $15^{\text{ème}}$ défendant les habitants de son arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire: Je me comporterai d'autant mieux en Maire du 15ème que je suis parfaitement d'accord avec votre proposition, si les PLA-I construits dans le $15^{\rm ème}$ étaient pour les habitants du $15^{\rm ème}$. Faites-en la proposition à la Ville et nous serons tout à fait d'accord.

D'ailleurs, Monsieur DARGENT pour que nous votions les projets de délibération sur les opérations de logements sociaux dans le $15^{\rm ème}$, c'est très simple : il suffit que la Mairie de Paris les concerte avec le Maire du $15^{\rm ème}$.

J'évoquais tout à l'heure l'opération de la RATP qui concerne 450 logements. Nous l'avons approuvée, parce qu'elle a été faite en pleine concertation avec la RATP. En l'occurrence, il s'agit de 14 logements. Les proportions sont légèrement distinctes.

Tandis que là, il n'y a eu aucune concertation avec la Mairie du 15^{ème}, cela nous est imposé par en haut et c'est l'un des problèmes de cette délibération. Ce n'est pas le seul, d'ailleurs.

Nous faisons notre proposition: relayez-la auprès de la Maire de Paris et si vous nous assurez que nous relogeons les 9 000 foyers du 15^{ème} dans des PLA-I, des PLS ou des PLUS, nous serons tout à fait d'accord.

Bien, Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR: Monsieur DARGENT, on vous dit «chiche», sur cette affaire, de dédier des logements construits reconventionnés, conventionnés, en direction des habitants du 15^{ème} et quel que soit le type de conventionnement.

D'ailleurs, souvenez-vous, on vous a fait une proposition dans ce sens, nous, l'opposition, en vous disant que la Mairie du $15^{\rm ème}$, par sa connaissance des dossiers, par sa connaissance du tissu social, par la transparence de ses décisions, souhaitait pouvoir en attribuer beaucoup plus que ce qu'elle attribue aujourd'hui. Parce que finalement qui connaît le mieux la situation sociale des habitants du $15^{\rm ème}$ que celles et ceux, de gauche comme de droite - et Madame PATRICE disait tout à l'heure que la commission dirigée par Madame CEYRAC se passait parfaitement bien et, lors de la précédente mandature, nous avions eu les mêmes avis sur la présidence de Hélène MACE DE LEPINAY - que ceux qui connaissent parfaitement bien les familles demandeuses.

Nous sommes en capacité de beaucoup mieux maîtriser l'environnement social qui est nécessaire, les services publics qui sont nécessaires.

Et contrairement à vous qui ne faites qu'une chose : du chiffre, du chiffre et encore du chiffre, nous, nous prenons beaucoup de précautions pour protéger l'environnement du logement social quand il s'agit de choisir l'emplacement, de définir le type de familles et cela quel que soit le conventionnement. C'est là notre grande différence, Monsieur DARGENT. Vous ne regardez que les grandes masses, ne cherchez qu'à obtenir du résultat mais le résultat que vous obtiendrez, c'est la dégradation du tissu social dans les quartiers que vous ciblez.

Cela va prendre du temps pour apparaître mais regardez seulement la situation dans les écoles maternelle et primaires, dans les collèges. Vous verrez que tout cela est en train de se dégrader. Posez la question aux directeurs d'école qui quittent le $15^{\text{ème}}$ les uns après les autres pour aller dans d'autres arrondissements. Ça n'est pas nous qui les faisons partir, ce sont eux qui partent. Et que disent-ils sur les raisons qui les y poussent? Que la situation est devenue ingérable, faute d'un accompagnement social suffisant et c'est justement ce que nous défendons depuis 10 ans. Nous ne sommes pas contre le logement social, nous disons simplement que, désormais, le basculement de la sociologie des habitants du $15^{\text{ème}}$ ne nous permet plus d'assumer cette mutation. Ce n'est pas être contre le logement social, c'est simplement dire qu'il y a un basculement.

Certains de vos collègues eux-mêmes, qui se baladent dans les quartiers, le disent, Monsieur DARGENT. Donc, écoutez-les plutôt que de faire de la politique politicienne.

Monsieur le Maire: Merci. Je vais mettre aux voix.

Bon, très rapidement, Monsieur DARGENT, parce que vous avez déjà pris la parole.

Monsieur DARGENT: Se promener dans les quartiers quand on habite le 16^{ème}, Monsieur LAMOUR, cela va 5 minutes. Je vous rappelle que vous aviez dit la fois d'avant: « je viendrai habiter le 15^{ème} ».

Ne me cherchez pas sur la proximité avec le terrain car nous n'avons aucune leçon à recevoir de votre part.

Le deuxième point, c'est que Monsieur LAMOUR a tellement de métier qu'on serait presque à le croire sincère quand on l'écoute. Monsieur LAMOUR, tout cela n'est pas sérieux. Si vous êtes contre les logements sociaux dans le $15^{\rm ème}$, ça n'est absolument pas pour des questions d'accueil social, d'accompagnement, etc. Vous êtes contre les logements sociaux parce que vous êtes contre les logements sociaux dans votre arrondissement et dans votre circonscription.

Il faut appeler les choses par leurs noms. Vous êtes contre les logements sociaux, c'est votre droit. Cette séance, comme les précédentes, le démontre. Les habitants du 15ème vous jugeront sur ce point.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas parce que vous répétez des mensonges et des injures en boucle que, pour autant, cela devient des vérités. Vous serez d'autant plus démenti que nous allons voter le prochain projet de délibération consistant en la création de logements sociaux. C'est vraiment n'importe quoi.

Je mets celui-ci aux voix, après l'avis du rapporteur, qui va s'exprimer.

Monsieur RIGAUD: Il est difficile, après un tel débat, d'apporter encore des éléments nouveaux mais, en réponse à Monsieur BAGHDAD, et à Monsieur DARGENT, je suis surpris d'entendre que les gens qui ont été victimes du DPUR sur le 15ème sud-est, sont des nantis. Ils prendront acte de vos propos. Ils participaient pour beaucoup à la réunion organisée à la Mairie du 15ème par le collectif 257. Effectivement, des failles ont été identifiées et je souhaite bon cours aux démarches judiciaires engagées par ce collectif et par la Chambre des propriétaires qui, je l'espère, aboutiront au démantèlement de ces délibérations qui sont un non-sens.

Sur la délibération qui nous concerne, je donne un avis défavorable.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Elle est rejetée.

13. 2015 DLH 325 : programme de regroupement de chambres dans divers arrondissements et modification de garanties de prêts demandés par Elogie

Monsieur le Maire: Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Monsieur le Maire, vous nous disiez que vous alliez voter la prochaine délibération sur le logement social. Je ne sais pas si c'est de cette délibération que vous parliez mais, ici, c'est une garantie de prêt. Il n'y a pas de création de logement social. On ne peut pas acter qu'il s'agit d'une délibération portant création de logement social. Je voulais clarifier ce point.

Monsieur le Maire : Sans garantie de prêt, il n'y aurait pas de logements sociaux. On le vote ? Qui est pour ? Contre ? Abstentions ? Merci.

14. 2015 DPA 83 : établissements recevant du public et installations ouvertes au public municipaux parisiens - Agendas d'accessibilité programmée -Validation des dossiers d'Ad'AP

- 15. 2015 DVD 32 « Réservoir Frère Voisin ». Convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental des Hauts de Seine
- 16. DVD 923 Traité de concession avec la société CLIMESPACE Avenant n°6
- 17. 2015 DVD 224 Signature d'une convention de financement des études et travaux pour la création d'abris vélos sécurisé Véligo dans les gares de Paris Montparnasse et Paris Saint-Lazare

Monsieur le Maire: Madame GATEL.

Madame GATEL: Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le 15^{ème} a toujours fait preuve de volontarisme dans les politiques des mobilités actives. Au regard de cette délibération, j'ai eu tendance à me réjouir de l'installation de Véligo. Ce sont ces consignes sécurisées qui répondent à un vrai besoin, notamment aux abords des gares.

Simplement, j'ai eu aussi une grande déception puisqu'en réalité, seules 60 places sont prévues. Or compte tenu du système de Véligo, qui prévoit un couplage avec le pass Navigo, cela signifie que seulement 60 titulaires de pass Navigo pourront profiter de ce service, ce qui paraît extrêmement peu au regard des 149 000 voyageurs qui, chaque jour, transitent par la gare Montparnasse, dont 56% le font pour des déplacements domicile-travail.

Compte tenu de cette fréquentation et du caractère métropolitain des voyageurs qui empruntent cette gare, le chiffre de 60 places sécurisées me paraît particulièrement dérisoire au regard des besoins des habitants, notamment des habitants du $15^{\rm ème}$ arrondissement et donc je souhaitais savoir si une véritable politique volontariste était envisagée en matière de places sécurisées pour les vélos aux abords de la gare Montparnasse.

Monsieur le Maire : Je dois dire que cette délibération répond à une demande que j'ai adressée à la Maire de Paris, le 16 juillet 2014, demandant l'implantation

de cette station Véligo aux abords de la gare Montparnasse, ainsi que dans les gares d'accès au RER C. Il s'agit évidemment de favoriser l'intermodalité. Cette station sera sécurisée et vidéo-protégée.

Vous avez évoqué un premier problème qui est le faible nombre de places créées, absolument insuffisant. C'est la raison pour laquelle je souhaite qu'une étude de faisabilité soit réalisée pour permettre une implantation à l'intérieur de la gare. Le projet de la Mairie est d'aboutir à 20 000 places d'ici 2020. Ce sera difficile si l'on y va au compte-gouttes.

Le deuxième problème, c'est que cette station sera située à 70 mètres des quais alors que, dans le rapport de la Sénatrice Keller, celle-ci propose que la station soit installée aux abords immédiats des voies, comme en Angleterre où les stations sécurisées sont situées dans l'espace attenant aux voies, en face des guichets, ce qui permet de renforcer la sécurité par une présence humaine à proximité.

Nous allons dans le bons sens, malgré ces petites difficultés qui doivent être prises en compte.

Des interventions? Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT: Les discussions se poursuivent, notamment avec l'APUR sur le réaménagement de cette gare. La volonté de la Ville est de multiplier effectivement le nombre de stationnements « vélos » autour de la gare Montparnasse. Il n'est pas toujours facile de discuter avec le Représentant de la SNCF chargé de la rénovation de la Gare. Toutefois, la Ville est résolue à obtenir que, dans la future gare Montparnasse, les vélos soient beaucoup mieux acceptés et complètement intégrés au schéma de mobilité de ce nouvel établissement.

Ce n'est pas facile mais la Ville est résolue en la matière.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DARGENT. Madame LESENS, rapporteur, vous avez la parole.

Madame LESENS: Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, cette délibération porte sur un tout petit espace de stationnement pour les vélos. On ne sait pas bien non plus où il sera situé mais on sait qu'il sera accessible par l'arrière, par le boulevard Pasteur. On peut supposer

que ce sera à l'entrée à gauche du parking puisqu'il y a là un espace disponible mais, effectivement, les choses ne sont pas encore fixées.

Ce qu'on peut espérer, en revanche, c'est que ce nouveau dispositif ne provoquera pas la destruction des arceaux tout proches qui se trouvent tout près de l'entrée de la gare elle-même et qui permettent de garer un vingtaine de vélos de façon tout à fait satisfaisante. Si je dis cela, c'est que, comme vous, j'ai été surprise pas la toute petite taille de ce garage alors qu'il concerne surtout des personnes qui iront travailler à vélo dans Paris à partir de cette gare. C'est donc un potentiel énorme, bien supérieur à celui d'autres gares que l'on peut connaître. Je citerai l'exemple de la gare de Lille-Flandres qui dispose d'un parking de près de 600 places.

Je ne sais pas comment a été calculée la capacité de ce garage. En revanche, j'ai calculé le nombre de vélos garés autour de la gare. Un jour creux, au milieu de la Toussaint, j'en ai trouvés 100, répartis un peu partout autour.

Avec la méthode habituelle de calcul des parkings à vélos, on considère qu'il faut multiplier par deux le nombre de vélos garés autour de l'emplacement recherché. Si l'on trouve 20 vélos, on construit d'emblée 40 places. Donc, pour la gare Montparnasse, ce serait 200 places qui devraient donc être réalisées.

A titre d'exemple encore, j'avais compté que la gare de Toulouse comptait 678 places pour les vélos.

En tout cas, il est certain qu'à partir d'un certain nombre de places, c'est une vraie vélo-station impliquant des services et du personnel, marchand ou non marchand, et non un simple abri à vélo, fut-il fermé.

Sur ce point, je viens de recevoir confirmation, une demi-heure avant ce Conseil, que le projet dont on nous dit dans la délibération qu'il est à l'étude est bien celui dont on nous a parlé: un grand garage à vélos. Normalement, il pourrait se trouver dans le passage dénivelé de l'avenue du Maine et il aurait 2 800 places.

Si, Monsieur le Maire. J'ai eu la réponse et cela a été calculé, semble-t-il, de facon tout à fait sérieuse.

Je considère pour ma part que c'est une bonne nouvelle.

Par contre, il faudra être très vigilant sur la réalisation de ce parking à vélos. En tout état de cause, les stationnements « vélos » sont très utiles et d'autant plus, s'ils sont bien répartis.

Ceci dit, les stationnements ne suffisent pas.

Je me demande évidemment où en sont les projets annoncés dans le cadre du plan « vélo » et qui nous ont été en quelque sorte accordés. Je pense notamment aux deux projets les plus importants qui sont celui de la rue Lecourbe et celui de l'axe Seine, qui devraient être traités. Je croise les doigts pour que ce soit traité en réseau express vélo. Qu'en est-il aussi des axes de traversée de l'arrondissement, notamment des deux principaux pour lesquels nous avons fait des demandes, qui sont l'axe Falguière prolongé jusqu'à la porte de Brancion et celui qui doit aller de la rue André Citroën jusqu'à la rue Castagnary ? Comme il est déjà tard, je ne reprends pas tous les avantages que nous y voyons mais je souligne ne plus avoir de nouvelles de ces projets.

Nous avons aussi demandé un certain nombre de double-sens cyclables, notamment rue de la Procession, pour passer dans le $14^{\text{ème}}$. En effet, on me demande des explications quant à la possibilité de se raccorder à l'une des seules pistes cyclables structurantes et permettant de sortir en banlieue, notamment vers Malakoff, mais qui se trouve dans le $14^{\text{ème}}$, malheureusement. Il y a aussi celui de la rue Leblanc où il n'y a plus qu'un petit tronçon à finir, celui de la rue Saint Charles, celui de la rue Balard où il n'y a que deux petits tronçons à finir et dont on nous dit que l'on peut les terminer très rapidement, bien que pour l'instant, ce ne soit pas terminé.

Nous demandons aussi des améliorations en lien avec le budget participatif, Monsieur le Maire, comme l'amélioration de l'accès à la place Cambronne par la rue de la Croix-Nivert. Les cyclistes voient de quoi je parle, il s'agit du « tourne à droite » qui permet de ne pas se faire renverser au passage.

J'ajoute que les habitants m'alertent régulièrement sur des points assez délicats, comme le carrefour de la Croix-Nivert avec la rue du Hameau. Effectivement, il y a un vrai problème de « tourne à gauche » pour lequel nous avons déjà formulé une demande de prise en compte.

Vous noterez que nous ne demandons rien d'excessif, ni de très ruineux. Nous sommes tout à fait modérés, réalistes, dans nos demandes.

Certes, ne se sont écoulés que six mois depuis l'adoption du plan « vélo ». Certes, la Maire de Paris n'est en place que depuis un an et demi. Au bout d'un an et demi, il serait bien qu'on commence à réaliser le plan « vélo » et je me demande si, pour ma part je ne commence pas à m'impatienter.

En tout cas, chers collègues, nous ne saurions nous satisfaire d'un projet aussi modeste que celui dont nous délibérons ici. Bien qu'il ne soit pas inutile, c'est d'une politique d'une toute autre ampleur dont la Ville a besoin. D'ailleurs, Monsieur le Maire, et j'espère ne pas vous trahir en le disant, vous y êtes très attaché. Je rappelle que le club des villes cyclables vous a récemment remis un prix pour votre action en faveur du vélo.

Aussi, chers collègues, je vous invite à voter favorablement l'adoption de cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire: Bravo. Voici une intervention tout à fait remarquable et qui met en exergue notre action dans ce Conseil en faveur du vélo. Aussi bien pour le $15^{\grave{e}^{me}}$ que pour le pays tout entier. Disons le de façon aussi modeste que votre intervention. Il est vrai que les demandes que nous avons exprimées auprès de la Ville de Paris et qui ont été considérées comme recevables, n'attendent plus que leur mise en œuvre.

Il faut donc s'en occuper sérieusement car, si je comprends bien, c'est vers le mois de février, ou à peu près, que nous avons exprimé notre plan auprès de Monsieur NAJDOVSKI. Il est bon que cela avance, si la Ville souhaite tenir ses engagements quant à l'augmentation du nombre d'utilisateurs de vélos. Cela pourrait être aidé, par ailleurs, par la mise en place de l'indemnité kilométrique. Nous allons passer au vote, puisque nous avons épuisé le sujet. Madame LESENS.

Madame LESENS: Je suis favorable à cette délibération, tout en la considérant comme un tout petit premier pas.

Monsieur le Maire : Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Adoptée.

18. 2015 D25 103 Subvention de 6300 euros à l'association des commerçants de la rue du Commerce et des rue adjacentes pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2014 (15^{ème})

Monsieur le Maire: Madame GIOVANNUCCI.

Madame GIOVANNUCCI: Monsieur le Maire, chers collègues. Nous constatons que, pour la première fois, le pourcentage de la subvention baisse en dessous de 20% alors qu'avant 2001 il était supérieur de 40%.

Cette chute, à terme, condamne les illuminations des commerçants, ce qui est très dommageable.

Monsieur le Maire: Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Oui, Monsieur le Maire.

Je pensais que cette intervention viendrait sur une prochaine délibération. Je veux souligner que là, le montant de la subvention est supérieur à celle de l'année dernière. Ce sont les commerçants de ladite association, qui ont proposé leur budget pour l'opération et, ainsi, le montant de la subvention.

Cela est bien conforme à notre politique de la Ville, à savoir faire en sorte d'aider au départ à la création d'investissement pour les illuminations et, ensuite, réduire les coûts pour qu'ils soient supportés majoritairement par les commerçants, à proprement parler. Nous sommes donc là dans cette ligne politique. Je ne pense pas qu'il y ait de surprise pour ladite association qui devait s'attendre à un tel montant, de surcroît supérieur à celui octroyé l'année dernière.

Monsieur le Maire: Merci Monsieur BAGHDAD, Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET: Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La politique de la Ville de Paris en matière d'illuminations pour les fêtes de fin d'année est de plus en plus inquiétante.

En premier lieu, je fais remarquer que la Mairie de Paris soumet à notre vote, en novembre 2015, des subventions pour les illuminations de décembre 2014.

En second lieu, comme l'a observé notre collègue Valérie GIOVANNUCCI, les subventions de la Ville qui représentaient encore 40% de la dépense des commerçants en 2001, diminuent pour la première fois, à moins de 20%. Je n'avais jamais examiné une demande de subvention à moins de 20% dans cette assemblée.

Ceci induit qu'aujourd'hui, deux fois moins d'associations illuminent les rues qu'en 2001. Il est impératif que la Mairie de Paris réoriente sa politique, sinon bientôt, à ce train, il n'y aura plus d'illumination dans Paris pour Noël, par les commerçants.

Pour ne pas asphyxier financièrement les associations de commerçants, je vous propose de voter ce projet mais nous demandons, comme pour le dossier suivant, à la Mairie de Paris, d'augmenter son taux de subvention pour les illuminations de décembre 2015. Merci.

Monsieur le Maire : Je rappelle que nous votons là les subventions de l'année dernière. Il y a déjà beaucoup de retard et, par ailleurs, si l'on se réfère à 2012, cela représente une baisse de 30%.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

19. 2015 D2S 207 Projet d'élaboration du Contrat de Revitalisation du Commerce et de l'Artisanat. Modalités de la concertation

Monsieur le Maire: Monsieur JANANI

Monsieur JANANI: Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération est très intéressant et tombe en quelque sorte à pic. En effet, il nous est proposé de faire souscrire l'un des quartiers du 15ème au contrat de revitalisation du commerce et de l'artisanat. Que de bonnes nouvelles apportées par la Mairie de Paris! Je suis d'ailleurs assez surpris que cette proposition émane de la Ville. En effet, il y a une certaine dichotomie entre la politique voulue et les faits.

Est-ce que la Ville de Paris s'est demandée pourquoi soudainement ce quartier, à cheval sur les deux conseils de quartier de la rue de la Procession et de la rue Georges Brassens est-il rentré dans la catégorie des quartiers, je cite, « à densité et diversité commerciale faible » ?

La réponse est simple et pourtant, les projets de délibérations précédents, ainsi que vos propos, nous prouvent bien que la leçon n'a pas été retenue.

La politique de concentration des logements sociaux, telle que pratiquée depuis 14 ans, en est la seule et unique raison. Pourquoi la vacance des locaux du secteur est-elle de 14%, alors que la moyenne parisienne est de 9%? La réponse est simple. Vous avez créé des ghettos « dortoirs » sans aucune mixité, qu'elle soit économique ou autre. C'est ainsi que les commerçants se sont vus petit à petit obligés de fuir vers d'autres secteurs.

Sur le terrain, les habitants nous le disent et les commerçants font remonter leurs témoignages. Lorsque nous allons à leur rencontre, ils nous expliquent à quel point il est devenu difficile de travailler dans ce secteur. Les commerçants du début de la rue Falguière, par exemple, sont unanimes sur la cause : c'est la sécurité. Dans d'autres secteurs du $15^{\text{ème}}$, c'est le pouvoir d'achat des habitants qui n'est plus suffisant. Il fut un temps où les classes moyennes vivaient dans le $15^{\text{ème}}$, et dans ces quartiers, mais ce temps est désormais révolu. Révolu parce que vous avez tout fait pour les envoyer ailleurs, sous prétexte d'une fausse mixité sociale qui, aujourd'hui, ne dupe plus personne, à commencer par les habitants eux-mêmes de ce parc social que vous avez laissé se délabrer. Ce n'est pourtant pas faute de vous avoir mis en garde, que ce soit sous la précédente mandature ou sous l'actuelle, et même au début de ce Conseil.

Il s'avère même que les élus ici présents ont été pour certains instigateurs de projets innovants, en s'inscrivant dans ce genre de démarche afin de redonner de la vie et de l'activité dans ces secteurs. Le dernier exemple en date est la rue Castagnary et, bien évidemment, la ferme urbaine qui nous a été purement et simplement refusée au profit de logements sociaux.

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais bien évidemment accompagner ce projet de délibération qui va dans le bon sens mais il ne faut pas faire prendre des vessies pour des lanternes. La Ville de Paris ne résoudra pas les problèmes des vitalités économiques en surabondant d'aides de toutes sortes

ces quartiers mais plutôt en revoyant ses critères d'attribution et de construction des logements sociaux qui, bien souvent, ne participent pas à une réflexion globale, à l'échelle d'un quartier prenant en compte tous les aspects de la vie de nos concitoyens. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire: D'autres interventions? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Monsieur le Maire, mes chers collègues, la conclusion du précédent orateur est en contradiction avec notre délibération.

La Ville de Paris prend en compte l'ensemble des leviers dans sa réflexion autour de la construction de logements sociaux. Le levier économique, d'accompagnement des commerçants en est une illustration. Nous avons un certain nombre de projets que nous avons discutés dans cette assemblée, portant sur du logement social, du logement étudiant mais aussi sur un certain nombre d'attractions pour la culture dans ce quartier.

Il y a un certain nombre de choses qui sont faites, rappelons-nous, comme le théâtre Monfort, la Main et d'autres projets qui seront proposés, des équipements publics et notamment des crèches, qui seront proposés dans ce quartier aussi. Il y a donc un certain nombre d'accompagnements faits pour revitaliser ce quartier.

J'entends bien votre argument, qui est toujours le même, disant que parce qu'il y a du social, nous dégradons le quartier. Au contraire, nous pensons que le social n'est pas synonyme de dégradation économique du quartier.

Sur l'insécurité à Falguière, nous la constatons, nous la regrettons et nous la combattons. Nous remarquons aussi qu'elle est concentrée dans des immeubles qui existent depuis fort longtemps et n'est donc pas le fruit des constructions nouvelles issues de ces deux dernières mandatures mais de constructions bien plus anciennes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'atteler à résoudre les problèmes de ce quartier, à mobiliser plus de ressources pour requalifier encore plus ce quartier. Mais pour autant, ce n'est pas dans cette mandature, ni dans les deux précédentes, que ces problèmes sont nés.

Il existe une réflexion globale qui nous est proposée ici, à l'initiative de l'Etat, et qui s'inspire d'une initiative qui était parisienne, celle de Vital'Quartier.

Nous pouvons donc nous féliciter du fait que nous fassions en sorte d'accompagner un certain nombre de quartiers et du fait qu'un quartier du $15^{\text{ème}}$, auquel nous portons tous une attention particulière, profite d'une revitalisation globale et non pas particulière.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur BAGHDAD. Monsieur GAYET, vous avez la parole pour répondre aux orateurs.

Monsieur GAYET: Nous sommes tout à fait d'accord pour dire qu'il faut revitaliser ce quartier sur le plan commercial, puisqu'il a beaucoup décliné au cours des années. Je suis toutefois un peu sceptique quant au moyen d'y parvenir, parce que si la dotation budgétaire est intéressante (37 millions d'euros) elle porte sur plusieurs quartiers et l'on ne connaît pas encore le montant qui sera alloué au 15^{ème}

Surtout, je trouve que notre dispositif est beaucoup trop lourd, alors qu'un dispositif très simple serait possible. Le problème est qu'aujourd'hui, les locaux commerciaux des bailleurs sociaux sont loués aux prix du marché libre, voire, parfois, à des prix plus élevés. Il faudrait trouver le moyen, grâce à ces dotations, de baisser ces loyers dans les quartiers à revitaliser.

Je vous invite donc à voter favorablement.

Monsieur le Maire : Nous allons à présent passer au vote.

Qui est pour? Qui est contre? Abstentions? Je vous remercie.

20. 2015 DDEEES 234 Subvention (5300 euros) à l'association des commerçants Félix Faure. Convention pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2015 (15ème)

Monsieur le Maire: Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL: Monsieur le Maire, cette délibération prolonge en substance la délibération que nous avons eue précédemment. L'association des commerçants Félix Faure-Convention est dynamique et fait vivre un des quartiers les plus commerçants du 15^{ème}.

Son précédent président, Marc-Ange SPINOZI l'a fait, son successeur Monsieur ORTIZ, le pharmacien, le fait également et on ne peut donc que s'interroger sur l'aide apportée par la municipalité aux illuminations qui permettent d'égayer ce quartier et de faire vivre le commerce dans cette partie du 15^{ème} arrondissement, puisque depuis 2007 et jusqu'en 2014, les subventions ont baissé de 75%, ce qui est considérable.

Reste à savoir dans quelle mesure la Ville aidera cette association en 2015, pour les fêtes de fin d'année à venir.

Monsieur le Maire: Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Pour répondre aux arguments indiqués sur les deux délibérations concernant les subventions aux commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année:

En effet, les délais sont longs, sans doute trop longs, mais c'est le cas chaque année et ce que vous dites aujourd'hui, vous pouviez le dire l'année dernière. D'ailleurs, je crois que l'année dernière, toutes ces subventions ont été votées à l'unanimité, sans intervention de votre part.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de sources d'amélioration et j'en conviens tout à fait. Sur le montant des subventions, comme je l'indiquais, la politique de la Ville de Paris est d'accompagner les associations, y compris les plus jeunes ou celles qui se relancent, dans leurs investissements initiaux et, ensuite, de les orienter vers la mutualisation pour ce qui concerne les illuminations mais surtout, d'abaisser les coûts énergétiques de ces illuminations. L'une des raisons pour lesquelles la Ville de Paris pousse à réduire la consommation d'énergie, c'est aussi pour abaisser les coûts de ces installations. C'est une volonté d'aller vers une transition dans les types d'illumination.

C'est aussi une volonté de la Ville de Paris de pouvoir indiquer que ce sont d'abord les associations qui sont porteuses de ces budgets et même si nous pouvons regretter que les montant proposés soient diminués, il s'agit d'un choix délibéré pour faire en sorte que des initiatives soient plus poussées, d'un point de vue local, afin de drainer plus d'activité économique en dehors de l'attente de subventions de la part de la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire: Je vous remercie de ces explications claires, franches et précises, qui montrent que la Mairie de Paris s'apprête à abandonner totalement l'aide à la mise en place des illuminations pour les fêtes de Noël.

Ce que vous nous dites c'est que, petit à petit, on va transférer cette charge aux associations de commerçants, qui sont exsangues, le commerce - tout le monde le sait - se portant très mal et les commerçants se plaignant beaucoup de leurs difficultés

De plus, beaucoup font jusqu'à 40% de leur chiffre d'affaires au moment des fêtes de fin d'année et vous leur dites non seulement qu'ils n'auront aucun soutien de la Ville, au regard des augmentations de taxes, d'impôts, de charges, mais qu'en plus, vous allez maintenant les abandonner concernant les illuminations, alors qu'ils comptent énormément dessus.

Je vous signale que, pour l'association en question, c'est une baisse de 40% de la subvention depuis 2012.

Il n'y aura plus d'illuminations dans notre Ville: Paris « ville lumière », va s'éteindre. Vous le revendiquez. Vous avez décidé de réduire ces subventions de façon drastique, non pas faute d'argent mais parce que vous avez fait d'autres choix. Je connais d'autres associations qui ont l'air de vous plaire et qui touchent des subventions assez considérables, alors que ce sont aussi des subventions locales.

C'est un choix, vous l'avez exprimé.

Merci de votre clarté, en tout cas.

Monsieur GAYET, pour répondre aux orateurs.

Monsieur GAYET: Monsieur le Maire, je n'ai pas d'autres observations que celles que j'ai faites à propos de la rue du Commerce et j'incite mes collègues à voter la présente délibération.

Monsieur le Maire : Je vais mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Merci.

21. 2015 DGS 310 Signature du contrat jeunesse du 15^{ème} arrondissement

Monsieur le Maire: Madame LAVERDANT.

Madame LAVERDANT: Monsieur le Maire, mes chers collègues, à la lecture de ce contrat, nous pouvons constater que cet état des lieux souligne particulièrement les secteurs où le besoin d'accompagnement des jeunes est le plus important: Balard, Périchaux, Frères Voisin et Falquière.

J'espère que les collègues de Madame VERON pourront prendre connaissance de ce rapport, lequel peut être plus largement étendu à l'ensemble de la population, et qu'éventuellement, leurs décisions pourront en être éclairées, notamment en matière d'habitat et d'équipement. Je vous renvoie à nos précédents débats.

Je me réjouis également qu'une part de ce rapport porte sur l'emploi et j'espère vivement que la Mairie du $15^{\rm ème}$ sera associée en amont des projets, afin de pouvoir faire circuler l'information auprès des professionnels toutes les fois que cela pourra être utile.

Par ailleurs, si des manques d'équipements en matière sportive ont été relevés, je regrette un oubli important en matière culturelle. Nous regrettons qu'il ne soit pas constaté le manque de conservatoires, alors que ces établissements favorisent l'apprentissage de la musique. Un seul conservatoire, même avec la plus grande mobilisation de son directeur et de son personnel, ne peut répondre à la demande, nettement supérieure à l'offre qu'il peut proposer pour un arrondissement aussi peuplé que le $15^{\rm ème}$.

Par ailleurs, je voudrais savoir si des déclinaisons concrètes des pistes ouvertes par ce contrat sont déjà prévues.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Monsieur Alphée ROCHE-NOEL.

Monsieur ROCHE-NOEL: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais faire un rapide focus sur deux secteurs évoqués par ma consœur, Ariane LAVERDANT, qui sont

celui de Balard et celui des Frères Voisin dans les conseils de quartier, respectivement, Citroën Boucicaut et Vaugirard-Parc des expositions.

A Balard, le rapport nous dit qu'il y a plus de 16% de demandeurs d'emploi ainsi que cela résulte du rapport social de la DASES de 2012. Je pense qu'il serait utile de savoir quel est surtout le pourcentage des demandeurs d'emploi chez les jeunes, sachant qu'il est sans doute bien plus élevé que cette moyenne, ce qui est particulièrement inquiétant. Cela révèle le besoin d'un accompagnement personnalisé, plus élargi, d'ailleurs qu'à la simple échelle des jeunes en général.

Dans ces secteurs notamment du sud de l'arrondissement, il y a des initiatives très importantes mises en place par la municipalité du $15^{\grave{e}me}$ à travers le forum de l'emploi notamment, de mise en relation entre les jeunes et l'entreprise. Ça, c'est opérationnel et cela permet à des jeunes de trouver l'espérance qu'ils recherchent et ne trouvent pas forcément au pied de leur immeuble.

Je voulais intervenir à propos de ces quartiers là. Je vous remercie.

Monsieur le Maire: D'autres interventions? Monsieur RACAPE.

Monsieur RACAPE: Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce contrat jeunesse qui sera signé entre la Mairie de Paris et la Mairie du 15ème est une chance pour les jeunes de notre arrondissement. En effet, si le 15ème est un important arrondissement, dans lequel habitent beaucoup de jeunes, il n'existe pas de profil « type » du jeune de l'arrondissement. Les différents profils se répartissent en fonction du taux de chômage, du niveau d'études, du niveau de rémunération, qui varient fortement d'un quartier à l'autre. A titre d'exemple, le taux de chômage peut varier du simple au quadruple selon le quartier pris en compte.

La rédaction du contrat jeunesse du $15^{\text{ème}}$ s'est effectuée sur la base des états généraux de la jeunesse du $15^{\text{ème}}$, que nous avons effectués en décembre dernier. Il s'insère dans le programme parisien pour l'autonomie des jeunes et, au-delà de la description et de la cartographie des jeunes, ce contrat identifie les axes essentiels dans la construction de leur autonomie : s'orienter, se former, trouver un emploi stable, se loger, expérimenter la ville et s'engager.

Bref, ce contrat a pour but de favoriser l'insertion de nos jeunes dans la vie et dans la ville. Cosigné par la Ville et par l'arrondissement, j'espère que le vote fera

l'unanimité sur nos bancs, même s'il est vrai que ce contrat ne règle pas tous les problèmes que peuvent rencontrer nos jeunes, pas plus qu'il ne réglera le manque d'offres.

Pour répondre à votre question Madame LAVERDANT, je peux vous annoncer la tenue de seconds états généraux de la jeunesse qui aboutiront ensuite à ce que nous appelons des « jobs dating », afin de faciliter l'insertion par l'emploi. Nous comptons renouveler la journée de dépistage du VIH en Mairie, comme l'année passée. La Mairie du $15^{\grave{e}me}$ avait été pionnière sur cet événement en devenant la première Mairie de France à organiser une action.

Par ailleurs, comme l'année dernière, le « 48h film Project » va être organisé mais, pour la première fois, un prix du meilleur espoir va être attribué, qui aura pour but d'aider un jeune à se lancer dans la construction artistique et plus particulièrement dans la création cinématographique.

Voilà les premières pistes.

Pour terminer, ce contrat a une durée de trois ans et pourra être renouvelé par la suite.

Je vous remercie et j'espère que ce vote fera l'unanimité.

Monsieur le Maire : Merci. Une explication de vote pour Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Merci, Monsieur le Maire. Je vais rassurer tout de suite notre collègue: nous voterons cette délibération qui donc, obtiendra certainement l'unanimité.

Nous saluons la qualité des échanges de la concertation. Un certain nombre de critiques ont été émises mais je crois que ce soir, nous pouvons nous associer à l'élaboration de ce contrat très important, comme cela a été souligné à plusieurs titres.

Pour répondre très concrètement à une question relative aux 16%, je crois, en lisant le contrat, qu'il s'agissait du taux de chômage, de 16% chez les jeunes. C'était indiqué de manière implicite par rapport à ce qui était indiqué avant, en soulignant le contraste entre le quartier de Balard où ce taux est de 16% et le quartier de Dupleix, où il est de 4%. Nous avons donc une situation très

contrastée dans le 15^{ème} arrondissement. Du coup, cela demande un pilotage très fin, avec des initiatives différentes et variées.

Un travail important nous attend tous et sachez que nous sommes à vos côtés pour que les jeunes du $15^{\grave{e}^{me}}$ réussissent. Merci.

Monsieur le Maire : Merci aux instigateurs de ce contrat que nous allons signer prochainement. Je le mets aux voix.

Qui est pour? Qui contre? Abstentions? Merci.

- 22. 2015 DGS 310 Mâts d'éclairage, maintenance corrective et visite régulière d'entretien, marché de service, modalités de passation
- 23. 2015 DGS 373 Robots de nettoyage des établissements balnéaires en régie directe de la Ville de Paris, marché de location, maintenance, modalités de passation
- 24. 2015 DASCO 10 Activités extra-scolaires et périscolaires, principe et modalités liés à l'inscription préalable obligatoire aux centres de loisirs et fixation des tarifs

25. 25 2015 DFPE 382 Subvention (15.750 euros) et convention avec 9 associations pour le projet Paris - Collèges - Familles visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges

- 26. 2015 DFPE 142 Subvention (1.741.373 euros) et avenants avec l'association La Croix-Rouge Française (14ème) pour ses sept centres d'accueil de la petite enfance
- 27. 2015 DFPE 149 Subventions (2.483.024 euros) et avenants avec l'association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour ses 8 établissements d'accueil et de la petite enfance
- 28. 2015 DFPE 226 Subvention (441.697 euros) et avenants avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris UDAF (9ème) pour ses 6 établissements d'accueil et de la petite enfance

29. 2015 DFPE 278 : convention relative à l'adoption des bébés Restos du Cœur

30. 2015 DDCT 134 Subvention (8.500 euros) fonds du Maire $(15^{\text{ème}})$ en faveur de 6 associations

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD: Monsieur le Maire, juste pour indiquer la position de notre groupe, qui ne prendra pas part au vote, non pas parce que nous remettons en cause les choix qui sont faits mais nous considérons que ces choix sont les vôtres et nous vous en laissons le libre arbitre.

Monsieur le Maire : Bien, je les mets donc aux voix. Qui est pour? Qui est contre? Abstentions? Merci.

- 31. 2015 DAC 594 Subvention (150.000 euros) et avenants à convention avec six théâtres parisiens pour un projet de création et de diffusion de spectacles jeune public dans le cadre de l'ARE
- 32. 2015 DILT 31 Avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'installation et l'exploitation de photocopieurs et cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement Autorisation Signature

Monsieur le Maire: Je vais soumettre à votre vote les délibérations qui n'ont pas appelé de discussion. Je vous invite à un vote positif.

Qui est pour ? Dont abstentions ? Merci.

Nous passons à la deuxième partie de notre Conseil : l'examen des vœux.

33. V152015167 à la Maire de Paris présenté par Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR, Jean-Yves PINET, Daniel-Georges COURTOIS et les élus du groupe Les Républicains relatif à la déconcentration des missions de propreté.

Monsieur le Maire : Madame LAVERDANT a une minute pour le présenter.

Madame LAVERDANT: Merci, Monsieur le Maire.

Malgré la très forte augmentation de la taxe de balayage et les déclarations d'intention de la Ville de Paris, et pour des questions de meilleure efficacité de gestion du personnel en charge du nettoiement et d'efficacité de traitement afin d'être au plus proche du sujet ; considérant que c'est la responsabilité de la Ville qui a une obligation de résultat auprès des habitants d'assurer une ville

propre ; nous proposons de déconcentrer les services de propreté au niveau de l'arrondissement, tant les moyens techniques que les moyens humains.

Merci.

Monsieur le Maire: Monsieur PINET, pour répondre sur le vœu.

Monsieur PINET: Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pour répondre sur le vœu, je vais simplement vous lire un mail que j'ai reçu aujourd'hui de la part de quelqu'un de la propreté et qui montre bien pourquoi, parfois, on est surpris:

« En ce qui concerne les opérations de nettoiement, les fréquences théoriques n'ont pas été respectées au cours des dernières semaines et le ramassage des feuilles dans la rue Cambronne, qui fait partie de la même zone de travail, a entraîné un espacement supplémentaire des passages sur la rue et la Villa de la Croix-Nivert. Les différentes suppressions d'engins de lavage ont amené les chefs d'équipe à modifier les zones d'intervention et la rue de la Croix-Nivert n'a été lavée qu'une fois au mois d'octobre. ».

Voici la base de vœu.

Pour garder cet arrondissement propre, l'équipe municipale et l'adjoint en charge de cette question, cette situation de malpropreté de l'arrondissement étant la première cause de mécontentement, ont besoin d'avoir la main sur la subdivision de la propreté. En effet, je ne sais pas faire quelque chose quand je n'ai pas les clés.

Voila la raison de ce vœu, que je vous invite tous à voter.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT, pour une explication de vote.

Monsieur DARGENT: Nous voterons contre ce vœu, pour deux raisons. La première, raison est qu'il ignore une évolution institutionnelle intervenue il y a quelques années et la seconde raison est inhérente aux turpitudes du $15^{\rm ème}$ sur cette question.

Depuis 2009, a été mis en place un copilotage de la propreté entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement peuvent fixer un certain nombre de priorités de nettoiement et de sensibilisation

quartier par quartier. En lisant ce vœu, on n'a pas le sentiment que ces changements sont survenus.

Surtout, ces priorités sont consignées dans un plan local de propreté. Or il n'y a pas de plan local de propreté dans le 15^{ème} arrondissement. Donc, où en sommesnous en la matière? Il est un peu difficile de demander des compétences nouvelles lorsque l'on n'exerce pas celles qui nous sont déjà dévolues.

Monsieur le Maire: Je retourne l'argument. Les turpitudes sont celles de la Mairie de Paris. C'est un marché de dupes car c'est l'arrondissement qui endosse la responsabilité de la malpropreté sans que l'on nous donne les moyens, par ce pseudo-contrat, d'y remédier, aussi bien au niveau des personnels (au passage, il y a, dans le 15^{ème}, 100 ouvriers nettoyeurs de moins que dans le 18^{ème}) qu'au niveau des matériels.

Toutefois, vis-à-vis de la population, nous sommes seuls responsables.

Ainsi, tant qu'il s'agira de signer de tels marchés de dupes, la Mairie du 15^{ème} n'y prêtera pas la main.

Je mets ce vœu aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté.

34. V152015168 Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement présenté par le groupe des élus de gauche et apparentés relatif à la mise à disposition de moyens de communication aux groupes politiques du conseil d'arrondissement

Monsieur le Maire : Monsieur BAGHDAD, la parole est à vous, pour une minute.

Monsieur BAGHDAD: Oui, Monsieur le Maire, notre vœu demande juste la mise en opération de décisions qui ont été prises par l'ensemble des présidents de groupes lors de discussions et de révisions du règlement intérieur, il y a maintenant plus d'un an. Cela permettait une expression libre de chacun des groupes sur le site Internet de la Mairie, chaque groupe disposant d'une page dédiée. Un an après ces discussions, nous constatons que nous n'avons toujours pas cette page. Ce vœu a peut-être eu le mérite d'accélérer les discussions.

Nous souhaitons maintenant que cela soit mis en place très rapidement.

Merci.

Monsieur le Maire: Je vais répondre à ce vœu. L'article 34 du règlement intérieur du conseil d'arrondissement dispose effectivement qu'un espace est réservé à chacun des groupes d'élus, dans chaque bulletin d'information municipale de la Mairie du 15ème, Info 15. Cette disposition est, vous en conviendrez, pleinement respectée depuis 2008.

Cet article dispose également qu'une page Internet est mise à disposition sur le site de Mairie, réservée à l'expression de chacun des groupes d'élus et que cette page est mise à jour une fois par mois. Il avait été convenu à l'automne dernier que les présidents des trois groupes politiques de notre assemblée se réuniraient afin d'évoquer les modalités de fonctionnement de cet espace de liberté numérique.

La perspective ouverte par la Mairie de Paris d'une refonte des sites des mairie d'arrondissement - dont je rappelle que la charte graphique et l'arborescence dépendent du pôle Webmaster de la Mairie de Paris et non des mairies d'arrondissement - nous avait incités à retarder la mise en place d'une page dédiée aux groupes politiques du $15^{\rm ème}$, dans l'espoir de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités plus souples et plus ergonomiques.

Espoir déçu car, finalement, l'évolution des sites des mairies d'arrondissement se fait toujours attendre, près d'un an après leur annonce.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé finalement, même si le processus a été accéléré, de créer un espace de libre expression dans la rubrique « vie citoyenne », sous-rubrique « libre expression des groupes politiques », où il était expliqué que chacun des trois groupes politiques composant le Conseil d'arrondissement, dispose d'un espace de libre expression qu'il gère comme bon lui semble ; les trois groupes disposent donc de leur propre page à partir d'aujourd'hui, si je peux dire.

Par ailleurs, des contraintes d'agenda ont rendu difficile la tenue de la réunion des représentants des trois groupes politiques, réunion qui a finalement eu lieu cet après-midi et lors de laquelle un protocole a été mis en place. Je vous le

concède : vous avez joué un rôle d'accélérateur. Les choses étant réglées, je vous proposerai, puisque votre vœu est satisfait, de le retirer dès ce soir.

Monsieur BAGHDAD: Monsieur le Maire, il sera satisfait lorsque nos articles, que nous vous avons communiqués il y a six mois, seront en ligne. Pour le principe, nous conservons le vœu mais nous notons positivement l'effort fait ces derniers jours pour accélérer la mise en ligne de la tribune d'expression de chacun des groupes.

Nous nous en félicitons et espérons que nous n'aurons plus besoin de passer par cette voie-là pour accélérer la mise en place de ces moyens de communication qui sont mis à disposition. Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Pour le principe, nous ne participerons pas au vote puisque nous considérons que le vœu est satisfait.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? NPPV ? Le vœu est adopté.

Enfin, quelques informations diverses:

La date du prochain Conseil d'arrondissement est fixée au lundi 30 novembre.

La date du prochain CA CICA est fixée au 18 novembre, avec les réserves indiquées tout à l'heure.

Je peux vous indiquer également - et aussi pour nos internautes - les dates des conseils de quartier :

- Le mardi 3 novembre : Saint Lambert ;
- Le mercredi 4 novembre: Georges Brassens et Vaugirard parc des expositions;
- Le jeudi 5 novembre ; Pasteur Montparnasse ;
- Le vendredi 6 novembre : Procession ;
- Le lundi 9 novembre : Dupleix Motte-Picquet ;
- Le vendredi 13 novembre : Emeriau Zola ;
- Le jeudi 19 novembre : Cambronne Garibaldi ;
- Le vendredi 20 novembre : Citroën Boucicaut,
- Le vendredi 20 novembre : Violet Commerce.

Nous en avons fini.

Je vous remercie.

La séance est levée,

Le Député-Maire du 15ème arrondissement

Philippe GOUJON

